
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



JEAN DE BREBEUF, Père Jésuite

Né en 1593, arrive au Canada en 1625; missionnaire chez les Hurons dont il convertit 7.000; fait prisonnier par les Iroquois et martyrisé avec le P. G. Lalemant, au milieu des plus horribles tourments, à la bourgade de St-Louis, en 1649.

 Bonne et heureuse année

L'Enseignement Primaire souhaite à ses lecteurs une bonne et heureuse année: santé, succès et joie à tous. Nous souhaitons particulièrement à nos confrères du corps enseignant la paix et l'harmonie indispensables pour l'accomplissement de leurs délicats devoirs. Que jamais plus la jalousie et l'envie viennent mordre ceux qui peinent, travaillent, se dévouent, et ont, parfois, aux yeux des esprits chagrins, le tort de réussir. Que jamais plus l'on puisse dire des instituteurs canadiens-français qu'ils se déchirent entre eux au détriment de l'honneur professionnel. En ce premier de l'an, prenons donc la résolution de nous aider, de nous soutenir et de savoir reconnaître, dans l'occasion, le mérite de ceux des nôtres qui ont su se distinguer dans la carrière. Par l'union seule, les instituteurs sauront faire respecter leurs réclamations; et par le travail, ils mériteront la confiance du public.

 ETUDIONS!

Dans notre petit monde pédagogique canadien, on se plaint assez souvent que le succès ne sourit pas également à tous. Parfois la carrière de l'instituteur est bien ingrate, dit-on; elle ne sourit qu'à de rares individus, des *veinards*. A la vérité, plusieurs, dans nos rangs, ne réussissent pas suivant leur mérite. Mais combien se lamentent et n'ont jamais fait d'efforts pour sortir de la routine? Certains instituteurs et certaines institutrices s'imaginent améliorer leur sort en se plaignant constamment et en décriant notre organisation scolaire à la légère.

Le plus sûr et le meilleur chemin du succès, c'est l'étude, le travail. Etudions, mettons-nous au courant de ce qui se passe dans le monde pédagogique et sachons discerner ce qui nous convient de ce qui ne nous convient pas.

A propos d'études, nous avons déjà recommandé les *CONSEILS PÉDAGOGIQUES pour l'enseignement primaire catholique, par Une ancienne normannoise*. Nous recommandons de nouveau ce petit volume qui traite pratiquement de tous les sujets les plus importants. Les instituteurs et les institutrices surtout, y trouveront une saine et réconfortante nourriture intellectuelle. Cet ouvrage est en vente chez J. P. Garneau, libraire, 6, rue de la Fabrique, Québec. Prix: 70 sous, franc de port.

PEDAGOGIE

A PROPOS D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Déclarations importantes

Des événements récents nous permettent d'annoncer que le gouvernement de Québec s'efforce d'améliorer, de *parachever*, de *renforcer* notre système d'enseignement primaire, mais que rien ne sera détruit. Aucune mesure excessive ne sera adoptée: au moyen d'octrois nouveaux et judicieusement dépensés, on permettra à l'organisation scolaire actuelle de produire plus, beaucoup plus que dans le passé.

Déjà dans son discours programme, M. Gouin avait fait pressentir que ce n'était pas son intention de bouleverser mais d'améliorer.

Assez récemment, le 22 novembre dernier, le premier ministre, accompagné de M. Turgeon, ministre des Terres publiques, assistait à une soirée donnée par le Collège de Lévis, en l'honneur de ces hommes d'État, tous deux anciens élèves de la maison qui les recevait.

En souhaitant la bienvenue aux honorables ministres, M. l'abbé Lachance, supérieur du Collège, les " supplie de défendre notre système actuel de l'instruction publique, et de n'y toucher que pour le perfectionner, non le détruire." (*Soleil*, 24 novembre.)

Au cours de sa réponse, le premier ministre " déclare que son cœur bat au même unisson que celui du prêtre qui se dévoue à l'éducation de nos jeunes gens. Et jamais il n'y aura trouble entre les nobles éducateurs de notre race et le gouvernement, tant qu'il plaira à la Providence de le laisser à la tête des destinées de la province de Québec." (*Le Soleil*, 24 novembre.)

Le lendemain, 23 novembre, à l'une des séances du Congrès de St-Jérôme, eut lieu une scène mémorable, dont nous parlons plus loin, à titre documentaire. Après notre conférence sur *le Colon et l'École*, le ministre de la Colonisation, M. Prévost, d'après *L'Avenir du Nord*, fit la très catégorique déclaration qui suit :

" Dans une harangue d'une chaleur grandissante, l'honorable M. Jean Prévost déclare que si l'Église va à l'État pour la colonisation, l'État va à l'Église pour l'instruction. Il regrette la campagne entreprise contre nos écoles, qu'il déclare bonnes. " Il ne faut pas dire honte, mais honneur à

“ la province de Québec, honneur aux sacrifices qui ont été faits par nos pères, qui ont eu à cœur de nous donner, avec les faibles ressources qu'ils avaient, l'instruction dont nous jouissons aujourd'hui. Nous avons à perfectionner notre système, je l'admets, nous avons à faire beaucoup, je l'admets; mais je ne marche pas derrière ceux qui ont crié honte à la province. ”

“ Il y a le programme de l'instruction publique et l'exécution qu'il faut en faire. Les salaires ont augmenté, mais les vieilles paroisses sont moins *généreuses* que les nouvelles. Nous comptons sur le clergé, sur son autorité, et sur les congrégations enseignantes, qui fournissent des éducateurs capables et dévoués. ”

Plus loin, nous donnons d'autres détails sur cet incident.

Enfin, cinq jours après, le 28 novembre, le Secrétaire de la province, M. R. Roy, assistait à l'inauguration du Collège des Frères du Sacré Cœur, à Victoriaville. L'évêque de Nicolet, S. G. Mgr Brunault, et le ministre adressèrent la parole. Après avoir fait l'éloge des Frères, de leur zèle, de leur esprit d'abnégation, Sa Grandeur s'écria: “ Et cependant, de prétendus réformateurs pensent qu'il faut tout bouleverser et que notre système d'instruction est essentiellement vicieux. Ils demandent des enquêtes; mais qu'ils regardent donc autour d'eux! Messieurs, l'horizon est chargé de nuages qui semblent présager une formidable tempête. Monsieur le ministre, vous venez nous rassurer!”

L'honorable M. Roy se lève et parle au nom du gouvernement qu'il représente.

“ Mesdames et messieurs, dit-il en substance, j'ai été heureux de répondre à l'invitation de votre député, M. Tourigny, et de venir assister à l'inauguration de votre magnifique collège. Rien de ce qui touche à l'éducation ne me trouve indifférent. Nous voulons améliorer notre système d'instruction publique, mais nous ne prétendons rien détruire. Qu'est-ce que ces clameurs de réforme? *des notes discordantes dans un concert*, des voix isolées qui se perdent et dont on ne se soucie pas.

“ Messieurs, nous pouvons marcher le front haut. La province de Québec n'est inférieure à aucune autre sous le rapport de l'instruction. Nos députés à la Chambre des Communes peuvent supporter la comparaison avec leurs collègues de race anglaise dans les discours où ils parlent une langue qui n'est pas la nôtre.

“ C'est l'Église qui, la première, s'est occupée de l'éducation; elle a sur ce point, devancé le pouvoir civil. Les communautés enseignantes ont été ses

auxiliaires. Telle a été celle des Frères du Sacré Cœur qui accomplit un grand bien dans le pays en se vouant à cette œuvre éminente entre toutes."

Les applaudissements qui ont souligné les principaux passages des deux discours, dit *La Patrie*, ont prouvé aux distingués orateurs combien l'auditoire partageait leurs idées et leurs sentiments.

Il est donc bien établi que le gouvernement n'entend pas écouter les conseils de l'élément radical en matières d'Instruction primaire, mais, au contraire, que fidèle aux traditions canadiennes, il se propose de perfectionner l'organisation scolaire de la province de Québec en utilisant et les conseils et le dévouement de Nos Seigneurs les évêques, pour tout ce qui regarde les écoles catholiques.

Placée sur ce terrain, et débarrassée des entraves radicales, la réforme scolaire se fera sagement et promptement.

C.-J. MAGNAN.

L'ÉDUCATION

(Pour L'Enseignement Primaire)

D. *Quel est le devoir de l'instituteur ?*

R. C'est de faire l'éducation des enfants qui lui sont confiés.

D. *Qu'est-ce que faire l'éducation ?*

R. C'est *développer* et *perfectionner* par des exercices sagement choisis et habilement dirigés, toutes les facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme.

D. *Quel est le but de l'éducation ?*

R. C'est de faciliter à l'homme l'accomplissement de tous ses devoirs.

D. *Quel est le sujet de l'éducation ?*

R. C'est l'homme tout entier, son corps et son âme, avec toutes ses facultés physiques, intellectuelles et morales.

D. *Quand doit-on commencer et finir l'éducation ?*

R. Elle doit commencer à la naissance de l'enfant et ne finir qu'à sa mort.

D. *Quelle est la preuve de la nécessité et de l'importance de l'éducation ?*

R. I. L'éducation maternelle est nécessaire et par conséquent importante : car elle est indispensable à l'enfant pour soutenir sa vie physique et le faire parvenir, facilement du moins, à l'usage de raison.

II. L'éducation, à tous les points de vue, est importante et nécessaire ; car sans elle l'homme ne serait pas apte à accomplir la plupart de ses devoirs.

III. L'éducation, à tous les degrés, est encore importante et nécessaire :

1. Parce qu'elle rétablit l'ordre entre toutes les facultés de l'homme ;

2. Parce qu'elle place chaque individu dans sa vocation ;

3. Parce qu'elle est un des principaux moyens qui assurent la prospérité des États.

D. *Par quel moyen surtout l'instituteur se rend-il capable de faire l'éducation primaire des enfants ?*

R. Par l'étude sérieuse de la pédagogie.

D. *Qu'est-ce que la pédagogie ?*

R. C'est la *science et l'art* de faire l'éducation des enfants. Il y a donc deux sortes de pédagogie : 1. la pédagogie théorique (science) qui a pour objet l'étude des règles à suivre pour faire l'éducation des enfants ; 2. la pédagogie pratique (art) qui apprend à observer et à pratiquer ces règles.

D. *Quelle est l'importance de la pédagogie ?*

R. 1. Elle est importante parce qu'elle a pour objet l'éducation dont on a vu la nécessité et l'importance.

2. Faire l'éducation est une œuvre assez difficile, car il s'agit de détruire tout ce qu'il y a de défectueux dans l'enfant et de développer toutes ses bonnes qualités.

RÈGLES FONDAMENTALES D'ÉDUCATION

Note.—La nature humaine est bonne en soi, car c'est l'œuvre de Dieu ; mais depuis la chute, ses facultés sont affaiblies et devient facilement : il faut donc que l'éducation *seconde et perfectionne la nature, ou développe et perfectionne* toutes les facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme ou bien encore détruise ce qu'il y a de défectueux dans l'enfant et développe ses bonnes qualités. Or, pour cela il faut :

I. *Parler de Dieu aux petits enfants.* L'homme a dégénéré parce qu'il s'est éloigné de Dieu ; plus il s'en rapprochera, plus il sera parfait. Que l'esprit de l'enfant connaisse donc Dieu, que son cœur le possède autant que cela est possible en ce monde.

II. *Développer harmoniquement toutes les facultés de l'enfant.* — Car 1. Faire l'éducation, c'est développer toutes les facultés, et 2. le corps et l'âme étant unis de la manière la plus étroite, le perfectionnement de l'un influe sur le développement de l'autre ; de plus, l'intelligence seule ne fait qu'indiquer comment il faut agir, et la volonté seule agit aveuglément. Donc, il faut développer *simultanément* toutes les facultés et développer chacune d'elles de manière qu'elle se perfectionne le plus possible et seconde le plus possible le développement des autres.

III. *Faire agir et bien agir les facultés de l'enfant.*—L'activité est si naturelle à l'homme qu'il agit toujours bien ou mal ; d'un autre côté, c'est par l'exercice qu'il se développe et il se développe d'après le genre d'exercices qu'il exécute. Il faut donc occuper toutes les facultés des enfants et suivant les règles de la pédagogie.

IV. *Exciter l'enfant à bien agir sans le violenter.*—Car nous n'aimons que ce qu'il nous plaît d'aimer, et les actes que nous faisons malgré nous, nous forment peu. Il faut donc employer la douceur, inspirer l'amour du bien aux enfants, n'user de rigueur que le plus rarement possible.

V. *Veiller alternativement sur tous les actes des élèves.* — Une action, plusieurs fois répétée, engendre l'habitude qui rend faciles les choses les plus difficiles. Il faut donc cultiver les moindres semences de vertu et extirper tous les genres de vices.

VI. *Toujours proportionner l'éducation à la capacité du sujet et mettre un lien entre les progrès qu'on veut lui faire réaliser.* — Cette condition est nécessaire pour que l'enfant s'occupe volontiers, que son concours soit utile et qu'il fasse toujours des progrès. Donc, dans le bas âge et dans les âges suivants, ne rien demander aux enfants qui soit au-dessus ou au-dessous de leur savoir-faire, que ce qui précède prépare ce qui suit; que ce qui suit repose sur ce qui précède.

VII. *Donner à chaque âge tous les exercices que comporte cet âge, en le préparant à l'âge suivant.* — C'est le seul moyen de rendre l'enfant parfait, le jeune homme parfait, etc. D'ailleurs l'homme passe graduellement d'un âge à un autre et l'éducation ne se fait que graduellement.

VIII. *Se souvenir que l'exemple entraîne.* — L'homme a l'instinct de l'imitation et cet instinct est surtout actif chez les enfants, c'est l'instinct d'une intelligence qui s'éveille. On doit donc veiller sur ses paroles et ses actions, sur les paroles et les actions de ceux qui entourent l'enfance, afin d'écarter le mauvais exemple; si le mauvais exemple a déjà été donné, condamner afin d'exciter de la répugnance pour l'acte posé ou la parole prononcée et de détruire ainsi l'impression fâcheuse qui aurait été produite.

IX. *Employer le mobile moral de l'émulation.* — *Définition.* — L'émulation est un sentiment qui excite à égaler ou à surpasser quelqu'un ou quelque chose. Cet instinct est bon en soi: c'est Dieu qui l'a mis en nous, et il produit les meilleurs effets. La misère humaine seule est cause de ses abus et la fait dégénérer en jalousie en en ambition. *Effets:* L'émulation donne à l'élève la connaissance de ses forces, excite en lui le désir de se surpasser, lui donne de l'ardeur pour le travail et cause des progrès merveilleux.

Moyens de la bien développer. — 1. Faire remarquer à l'enfant les progrès qu'il a faits, les progrès des autres; lui faire comparer ses progrès avec les progrès de ses condisciples. 2. Encourager tous les efforts des enfants, quand même le résultat serait mince. 3. Puiser, dans l'histoire, des exemples d'hommes qui sont devenus, par l'acharnement au travail, des savants, des hommes de bien, etc. 4. Exciter toujours à mieux faire, surtout en montrant la facilité que les progrès réalisés donnent pour tous les exercices. 5. Donner des compositions, des examens publics, des distributions de prix, etc. 6. Montrer tout ce qu'il y a de noble dans l'émulation et tout ce qu'il y a de hideux dans la jalousie et l'ambition. 7. Reprendre sévèrement les enfants jaloux et ambitieux.

Note. — L'homme ne saurait remplir tous ses devoirs sans la grâce de Dieu, et il a une fin surnaturelle qu'il ne saurait atteindre sans ce secours

surnaturel. Donc, pour que l'homme soit parfait ici-bas et qu'il atteigne son éternelle destinée, les efforts de la nature et de l'éducation ne suffisent pas, la grâce doit venir à leur aide.

(*A continuer*)

FRS LIÉNARD,
Professeur.

Montréal, novembre 1905.

LE DROIT USUEL

Nous avons constaté que le *Droit usuel* n'était pas au nombre des matières facultatives du Programme d'études pour les écoles catholiques de la province de Québec.

Cependant, à sa séance du 13 mai 1903, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique adoptait la résolution suivante :

"*Droit usuel*," par Mme Gérin-Lajoie.—Le sous-comité suggère d'ap-
"prouver cet ouvrage et de modifier le cours d'études, pour les écoles modè-
"les et académiques, de façon à rendre facultatif l'enseignement des ma-
"tières qui y sont traitées."

Nous tenons à signaler cette omission dans le programme d'études officiel, en justice pour l'excellent petit traité de droit usuel de Mme Gérin-Lajoie, qui devrait, non seulement être enseigné dans toutes nos écoles primaires supérieures et nos maisons d'éducation, mais aussi faire partie de la bibliothèque de toutes les familles.—*Communiqué.*

L'INSTITUTRICE

L'institutrice ! nom glorieux, significatif d'une mission faite de dévouement, de résignation, d'amour ! C'est une sorte de maternité par l'esprit et par le cœur, dirons-nous, plus haute et plus puissante que la maternité par la nature.

Quand on songe à l'influence que l'institutrice, par les préceptes, les mœurs, l'exemple, peut exercer sur les groupes de jeunes enfants,—à l'empreinte ineffaçable dont elle peut marquer leur caractère et leur vie,—à tous les moyens, sous son contrôle, dont elle dispose pour nourrir et fortifier leur esprit,—à cette domination irrésistible de la maîtresse sur l'âme de ses élèves, qui met en quelque manière la destinée de ceux-ci entre les mains de celle-là ; quand on envisage enfin une aussi grave, une aussi lourde respon-

sabilité, l'on est tenté de frémir à la fois de crainte, d'admiration et d'espérance.

En même temps, il convient de se demander si l'institutrice estime sa mission, entend bien ses responsabilités, adopte son rôle et sa carrière d'un esprit large et sérieux, d'un cœur généreux et dévoué; si, d'autre part, les familles chrétiennes se rendent compte de la beauté de ce dévouement, des aspérités de cette tâche, des sacrifices de tous genres qu'entraîne cette substitution de l'institutrice à la vigilance et à l'autorité maternelles.

Nous avons pensé qu'il y aurait quelque mérite et quelques avantages à projeter des lumières dans ces questions.

*
* *

A côté de la religieuse enseignante, l'institutrice assume une fonction grande, digne, honorable.

Je n'ignore nullement que, entre les deux, l'écart existe et la différence se constate: il en faut bien admettre entre une vocation et une aptitude, entre un apostolat et une carrière, entre une mission spirituelle, désintéressée et une charge rétribuée.

Malgré tout, la fin demeure identique; la tâche est si noble et si méritoire que l'institutrice y peut gagner un certain éclat, s'auréoler, pour ainsi dire, de respect et de reconnaissance. Cette auréole toutefois, elle ne doit y aspirer qu'en raison de telles qualités dont son âme et ses facultés seront parées préalablement.

Il lui faut des *qualités naturelles*.

C'est d'abord le *bon sens* qui, chez elle, est la saine et droite raison, fondement de la vie pratique, puisqu'elle en est la lumière et la direction, puisqu'elle en est le sens humain par excellence. L'institutrice a le devoir de paraître aux yeux de ses élèves comme une personne *sensée*, judicieuse dans son langage, dans ses actes, dans sa tenue, dans sa conduite, dans toutes ses relations: ce qui réprime l'enfantillage, la légèreté, l'irréflexion, l'entraînement et l'emballlement.

C'est encore le *tact*, qui est une nuance du sentiment, un jugement fin et sûr des convenances et des usages, un je ne sais quoi de perspicace et de sensible qui fait saisir et deviner ce qu'il faut faire ou omettre, dire ou taire, qui consiste à savoir *toucher* aux petites âmes, comme aux fleurs, sans les heurter, sans les blesser, sans les briser jamais. L'institutrice, seconde mère de l'enfance, doit *sentir* le point juste où il convient de s'arrêter dans une réprimande méritée, doit distinguer la mesure et l'à-propos pour punir, pardonner, oublier.

C'est ensuite l'*habileté*, la prudence appliquée, celle dont parle l'Évangile, celle qui embrasse la droiture et la simplicité, la loyauté et la franchise. Voyez-là, cette habileté, dans la conduite d'une mère au foyer: quelle mer-

veilleuse adresse, quelle sûreté de coup d'œil, quelle sorte d'instinct pour découvrir ce qui peut être utile ou nuire à son enfant; et dans toute son action maternelle, quelle ouverture naïve, quelles sincères et candides communications! Donc, ni raideur, ni duplicité, ni froideur, ni répulsion, ni intransigeance sans ménagements.

C'est enfin la *force* et la *douceur*. Associer la fermeté et la bonté n'est possible qu'à une âme équilibrée, à un tempérament qui se possède, à un caractère qui garde le calme et la dignité, qui brave les orages de mauvaise humeur, d'entêtement, de bouderie des enfants sans s'émouvoir visiblement, sans céder à l'impétuosité ou à la violence. Il faut donc savoir à propos, être exigeante, sévère, vraiment ferme, mais sans jamais désunir la suavité et la force, la bonté et la douceur.—(Reproduit de *La Bannière de Marie Immaculée*.)

(A suivre)

LETTRES BRÉSILIENNES

Nouvelles lois mathématiques

(Ecrites pour *L'Enseignement Primaire*)

Je viens de lire un traité d'algèbre publié dans l'Etat du Ceara et j'ai été frappé des nouvelles théories développées par l'ingénieur Francisco Marcondes Pereira. Je tiens à les faire connaître aux nombreux lecteurs de *L'Enseignement Primaire* non seulement pour leur utilité, mais encore pour signaler le progrès des mathématiques au Brésil.

Le livre de M. Marcondes Pereira, intitulé *Algebra Elementar*, a un grand mérite par la clarté et la netteté dans l'exposition de ses théories. Les questions les plus ardues y sont traitées de façon à les rendre intéressantes, et y sont résolues en détail, ce qui fait que cet ouvrage est un puissant auxiliaire pour les professeurs et les élèves.

M. Marcondes Pereira a deux méthodes à lui: l'une relative à la divisibilité, et l'autre se rapportant à la théorie de l'élimination.

Comme on le sait, dans le cas général du binôme diviseur $mx-a$, d'Alembert, au XVIII^e siècle, est parvenu à trouver les conditions de divisibilité d'un polynôme entier, rationnel en x , par un binôme de la forme $mx-a$, ainsi que le reste de la division.

Cette théorie n'était donc pas complète, il restait à déterminer le quotient, dont la loi de formation n'était pas encore connue. C'est une loi très simple et qui nous permet de déterminer avec la plus grande facilité le quotient d'une telle division sans effectuer l'opération.

Pour mieux renseigner les lecteurs, je vais transcrire l'énoncé de cette loi et l'appliquer à un exemple :

1. Le coefficient du premier terme quelconque du quotient égale le premier terme du dividende, divisé par le 1. du diviseur.

2. Le coefficient d'un terme quelconque du quotient s'obtient en multipliant le coefficient du terme précédent (avec son signe) par le second diviseur, additionnant algébriquement au produit le coefficient du terme du même ordre du dividende et divisant le résultat ainsi obtenu par le coefficient du 1er terme du binôme diviseur.

Exemple : trouver le quotient du polynôme

$$4x^3 - 12x^2 + 3x + 9$$

par le binôme $2x - 3$

Appliquant la première loi, nous trouvons $4/2$ ou 2 pour coefficient du premier terme du quotient.

Appliquant la deuxième loi pour la détermination des coefficients des autres termes, nous trouvons :

$$\text{pour le second terme } 2 \cdot 3 - 12/2 = -6/2 = -3$$

$$\text{pour le troisième } -3 \cdot 3/2 + 3 = -6/2 = -3$$

La loi générale appliquée aux puissances de x , donne immédiatement le quotient : $2x^2 - 3x - 3$.

*
* *

En plus de ces lois si claires, il y a un nouveau procédé, inconnu aussi en algèbre, qui permet d'opérer avec les nombres, au moyen d'un polynôme connu, extrayant les racines de n'importe quel degré des plus grandes puissances exactes connues dans les polynômes, ce qui facilite et simplifie beaucoup le calcul algébrique.

Enfin, M. Marcondes Pereira a découvert une nouvelle méthode d'élimination d'un emploi très simple.

La facilité de toutes ces méthodes prouve l'importance de l'ouvrage de M. Marcondes de Pereira.

J'ai appris qu'il a également publié une arithmétique et un traité de chimie; dès que ces ouvrages me parviendront, j'en aviserai vos lecteurs, car je suis certain de leur indiquer des livres qui font l'honneur de la science et qui promettent pour l'avenir.

PEDRO B. DEBOUCHERVILLE

Professeur de langues

Note du Directeur.—Nous laissons à M. de Boucherville toute la responsabilité de ses théories mathématiques.

LE COLON ET L'ÉCOLE

Résumé de la conférence donnée par M. le professeur C.-J. Magnan, à Saint-Jérôme, le 23 novembre, devant le congrès de la colonisation, présidé par l'honorable M. J.-J.-B. Prévost.

M. le Président,

C'est pour la première fois, je crois, que l'École est considérée officiellement comme un facteur important dans la colonisation de notre domaine national. A plusieurs reprises, il est vrai, hommes politiques et journalistes ont bien proclamé que l'absence d'écoles était un obstacle à l'établissement de nouvelles paroisses, même une résolution adoptée lors du congrès de la Colonisation tenu à Montréal, en 1898, suggérait au gouvernement d'accorder une aide spéciale aux écoles des arrondissements pauvres; mais jamais, il me semble, cette question de l'École et du colon n'a été posée avec autant d'autorité qu'à ce congrès. Cette démarche de votre ministère est de bon augure et nous met dans l'âme de grandes espérances.

Jusqu'à présent, seuls les prêtres-missionnaires de nos différents diocèses se sont intéressés à créer des écoles dans les colonies naissantes. Dans chaque diocèse où il se fait de la colonisation, quelques prêtres sont nommés missionnaires par leur évêque. Ces humbles apôtres de l'Évangile ont parfois des distances considérables à parcourir en voiture, en canot ou à pied. Dans l'accomplissement de leurs nobles devoirs, ils sont témoins des dangers que l'ignorance fait courir aux enfants dans les postes nouvellement établis. Leur cœur de prêtre saigne en constatant que de nouvelles générations grandissent sans subir l'influence salutaire de l'école catholique. C'est alors que le prêtre-missionnaire s'ingénie à pourvoir quelques-unes de ces missions d'une petite école, sans trop faire peser le fardeau sur le pauvre défricheur. Grâce à la sollicitude de l'Église catholique, plusieurs paroisses ont joui des bienfaits insignes de l'école, avant d'avoir été dotées d'un régime scolaire officiel. Il est facile de comprendre jusqu'à quel point ce système tout de dévouement, d'abnégation et de pauvreté en même temps, est imparfait.

Je crois de mon devoir de rendre ici hommage aux journalistes de Montréal, qui, il y a quelques années, se sont fait apôtres de l'éducation. Ces vaillants confrères ont pourvu quelques colonies de jolies écoles: l'École de la Ferme-Neuve rappellera longtemps le patriotisme éclairé des journalistes de la métropole.

Néanmoins, nombreux encore sont les défricheurs, vivant dans des territoires non organisés, qui voient, non sans un chagrin profond, grandir leurs enfants loin de l'école.

Il m'a été impossible de recueillir des statistiques exactes à ce sujet. Cependant, il est admis que cinq cents colons au plus s'établissent tous les

ans sur un lot avec l'intention sérieuse d'y demeurer. D'un autre côté, ce n'est guère qu'après cinq ans de rudes labeurs qu'une colonie nouvelle est en mesure de jouir des bienfaits municipaux. Ce qui nous laisse supposer non sans raison qu'un assez grand nombre de familles se développent loin de tout foyer d'instruction. Et comme nos familles canadiennes sont nombreuses, grâce à Dieu, il nous est permis d'affirmer que des centaines d'enfants, dans les territoires non organisés de notre province, grandissent dans l'ignorance, non pas dans une ignorance absolue, car le prêtre-missionnaire s'attache tout particulièrement à instruire les rejetons de nos hardis bûcherons de leurs devoirs religieux et moraux, mais dans l'ignorance des connaissances profanes nécessaires : lire, écrire et compter. Cette misère n'est pas particulière à Québec; elle est commune à toutes les provinces où il se fait de la colonisation forestière.

A chaque décade, M. le Président, les ennemis de notre nationalité lancent l'injure à la province de Québec, au sujet des illettrés. D'après le recensement de 1901, 29.57 pour cent de la population totale de notre province, *les bébés y compris*, ne savent ni lire ni écrire. En 1891, ce pourcentage était bien plus élevé, soit 40.98 (voir *Statistical Year Book* (Canada), 1903, page 650. De 1891 à 1901, nous avons donc réduit le chiffre des illettrés de 11 pour cent. Durant le même décade, Ontario n'a gagné que 3.35 pour cent.

Maintenant, voici d'autres chiffres plus éloquentes encore : En 1891, les illettrés constituaient 26.27 % de la population de la province de Québec, AU-DESSUS DE CINQ ANS ; en 1901, ce chiffre était tombé à 15.16. Ces renseignements précieux nous sont fournis par le *Statistical Year Book* de 1903, page 650. Ce volume est publié par les autorités fédérales.

Le chiffre réel des illettrés dans notre province était donc, en 1901, de 15 pour cent, déduction faite des bébés de 1 à 5 ans. Etant donnés les progrès de la dernière décade, on peut établir qu'aujourd'hui 10 % au plus de notre population (dans le groupe de 5 ans et plus) ne sait ni lire ni écrire.

Et ces illettrés, chez nous, se recrutent précisément, en partie du moins, parmi les descendants de défricheurs. Qui oserait traiter avec mépris ces ignorants de la forêt. N'est-ce pas à leurs pères, n'est-ce pas à eux que nous devons l'établissement de plusieurs centaines de florissantes paroisses dans les cantons de l'Est, au Lac Saint-Jean, sur les rives de la Matapédia, de l'Outaouais et du Saint-Maurice ? Si ces héros obscurs n'ont pu initier leurs enfants aux éléments des sciences élémentaires, ils ont montré à leurs fils quelque chose de plus appréciable, en leur faisant écrire sur le sol de la patrie cette page sublime que chaque année le laboureur trace dans son champ avec le soc de la charrue. C'est ainsi, que de père en fils, nos ancêtres ont appris à collaborer au grand livre de la vie rurale.

Mais n'est-il pas attristant, néanmoins, de songer que des centaines, peut-être des milliers d'enfants de vaillants colons sont privés des bienfaits d'une bonne instruction élémentaire ? N'est-il pas temps d'offrir aux défricheurs, qui sont en définitive les vrais patriotes, les avantages de l'école primaire chrétienne ?

M. le Président, en promettant des écoles aux colonies nouvelles, en assurant les paroisses pauvres de sa protection, le gouvernement dont vous êtes membre, fait un geste qui mérite les approbations des véritables amis de l'instruction publique. Il fait connaître à la population de cette province qu'il veut rester dans son rôle de *soutien* et de *protecteur* de l'Éducation. Et c'est bien là le rôle de l'État vis-à-vis du père de famille. Seul, celui-ci a le droit de diriger et de contrôler absolument la formation morale et intellectuelle de ses enfants. Tout bien considéré, ce qui favorisera la cause de l'Instruction publique, c'est l'*argent*, l'*aide*, l'*encouragement* judicieusement accordé et arrivant en temps opportun, sans aucune préoccupation politique.

Et au point de vue de la colonisation, quel facteur puissant l'école ne serait-elle pas ? On sait que l'habitant canadien a le profond désir de faire instruire ses enfants. Souvent on entend dire à nos cultivateurs, à nos ouvriers : « Mes enfants ne seront pas des ignorants comme moi, s'il y a un petit moyen, je les ferai instruire. » Eh bien ! ce noble désir habite aussi le cœur du colon. La preuve que nos défricheurs recherchent l'instruction pour leurs enfants, vous l'avez constaté à maintes reprises dans vos tournées d'observation, M. le président, c'est que dans toutes les municipalités nouvellement organisées, on remarque avec bonheur de jolies écoles dont les institutrices ne sont jamais moins payées de \$100, et très souvent \$125 à \$150.

L'un des distingués secrétaires de ce congrès, M. Pelland, m'a communiqué le fait suivant : Dans une paroisse nouvellement organisée, les commissaires n'ayant pu trouver une institutrice disponible, décidèrent, après avoir consulté les contribuables, d'engager comme instituteur un jeune commis de la localité, au prix de \$25 par mois, plutôt que de laisser leur école fermée.

Il n'est donc pas exagéré de dire que nos gens aiment l'instruction et qu'ils désirent en faire bénéficier leurs enfants. Aussi, l'on peut affirmer sans crainte que la lenteur qui caractérise le mouvement de la colonisation, chez nous, provient, dans une notable mesure, du fait bien connu qu'en s'enfonçant dans la forêt, le père et la mère vouent inévitablement leurs enfants à l'ignorance. De là cette répugnance pour tant des nôtres à quitter les vieilles paroisses. C'est un hommage rendu à l'Instruction par ceux-là même que l'on accuse trop souvent de négliger les intérêts intellectuels de leurs enfants.

J'arrive au chapitre intéressant de l'influence de l'école sur la colonisation.

En premier lieu, les groupes de colons actuellement formés ici et là dans nos régions de colonisation, souffrent-ils du manque d'écoles ? La réponse est sur toutes les lèvres : OUI. Plusieurs colons abandonnent leur lot après deux ou trois ans de labeurs, parce qu'ils désespèrent de voir bâtir une école dans leur canton. Un très grand nombre de pères de familles des vieilles paroisses et des villes renoncent aux attraits de la vie libre et réconfortante des *terres nouvelles*, parce qu'en obéissant à leur goût, ils compromettraient l'éducation de leurs enfants. Le manque d'écoles dans les colonies nouvelles constitue donc un obstacle formidable au développement de notre province. Aussi,

je crois qu'une simple correspondance échangée entre le Ministère de la colonisation et nos Seigneurs les Evêques de la province, permettrait au gouvernement de doter d'une petite école les principales colonies non organisées au point de vue scolaire. Cette démarche remettrait du courage au cœur du défricheur et favoriserait le recrutement de colons sérieux. Le gouvernement ne viendrait-il au secours qu'à 25 des plus méritants parmi les groupes existants, ce serait déjà beaucoup : ce serait pratiquement assurer la formation de 25 paroisses. Et cela moyennant une somme relativement peu considérable : Le gouvernement accorderait, par exemple, \$200 pour aider à la construction d'une école : les colons fournissant et portant sur place le bois nécessaire au gros œuvre de la bâtisse. Une somme additionnelle de \$100 serait aussi accordée par le gouvernement pour payer l'institutrice la première année seulement

Ainsi, 25 écoles à \$300 donnent le chiffre de \$7,500, voilà pour les colonies actuellement dans le besoin.

Mais le rôle de l'école sera surtout efficace dans les *Réserves* que le gouvernement a récemment créées et dans celles qui le seront bientôt, espérons-le. La réserve, bien choisie et bien administrée : tout le succès de la colonisation est là !

Actuellement, il y a trois réserves d'ouvertes à la colonisation : celles du Chemin Gouin, de Sayabec—Matane et de la Baie des Chaleurs. Avant longtemps, une réserve sera créée au Lac Saint-Jean, et d'autres le seront dans un temps rapproché, sans doute. Eh bien ! s'il était statué que chaque groupe de 15 ou 20 familles de colons qui s'établissent sur une des réserves du gouvernement, aura droit à une aide de \$200 pour construire une école, et à une somme additionnelle de \$100 pour payer l'institutrice la première année, n'est-il pas certain qu'une telle offre favoriserait sérieusement la colonisation des réserves ? Permettez-moi, ici, de suggérer une excellente idée que l'honorable M. Gouin a émise devant moi il y a à peine quinze jours :

« Le gouvernement, me disait-il, devrait dans chaque réserve destinée à former une paroisse, donner un lot pour l'école et un autre lot pour l'église. » Ainsi, on dirait : *la terre de l'école*, comme on dit : *la terre de l'église*, dans les vieilles paroisses. Ce serait là un moyen pratique d'attirer les instituteurs dans l'enseignement.

Je n'insisterai pas plus longuement sur les avantages qu'offrent la création systématique d'écoles primaires dans les cantons nouvellement ouverts aux défricheurs.

Dans les réserves, les colons seront groupés méthodiquement, ce qui nécessite moins d'écoles que dans les territoires établis à l'aveuglette. En supposant que dix réserves (où la terre libre sera vendue au colon libre) soient ouvertes dès l'année prochaine, c'est tout au plus deux écoles par réserve pour les deux premières années, soit vingt écoles. Et vingt écoles à \$300 coûteraient \$6,000.

Ces \$6,000 ajoutées aux \$7,500 dépensées pour fins scolaires dans les colonies isolées, forment le total de \$13,500. Mais, en cas d'imprévu, et un gou-

vernement doit toujours compter avec l'imprévu, portons à \$15,000 par année la somme nécessaire à l'inauguration et au maintien d'une politique, comment dirais-je, de colonisation scolaire, non, disons plutôt : une politique scolaire de colonisation.

La création de nombreuses réserves pour les colons sérieux seulement, mettrait fin, en partie, du moins, aux abus, pour ne pas dire aux fraudes, qui se sont commis de tout temps au détriment du domaine public. On m'a cité dernièrement le cas d'un riche propriétaire de limites, qui, il n'y a pas de longues années, a réussi à acheter, au moyen de subterfuge, mille acres de terre bien boisés et propres à la culture. C'est par l'entremise de prête-noms que ce monsieur a réussi à se faire transporter les titres de propriété (Lettres patentes) de ces mille acres de terrain. C'est donc dix lots de fermés à la colonisation, car l'acquéreur prendra évidemment le temps de récolter le bois, quitte à revendre les lots ainsi dépouillés plus cher que ceux du gouvernement. C'est peu dix lots, dira-t-on. Oui, si ce genre de spéculation n'était particulier qu'à deux ou trois endroits, mais, on le sait, les spéculateurs sont légion. La réserve mettra fin à ce scandale, et conservera ce qui reste du patrimoine national.

Tous les Canadiens français, soucieux de l'avenir de leur nationalité, sont unanimes à proclamer la colonisation *une nécessité politique, un devoir de race impérieux*. Feu Arthur Buies, a écrit, un jour, dans *L'Enseignement Primaire*, en parlant de ses compatriotes : « Nous avons toute une carrière à remplir et des destinées à atteindre. » Car il n'entrait pas dans la belle et noble intelligence de Buies que notre nationalité fût destinée, après trois siècles d'efforts glorieux, à se noyer dans un *grand tout* nécessairement anglais de langue et de sentiment. L'illustre curé Labelle, dont la mémoire est si chère à nous tous, pensait de même. Plongeant ses regards dans l'avenir, l'apôtre du Nord, la gloire de Saint-Jérôme, entrevoyait pour le peuple canadien-français, toujours jeune et toujours vigoureux, des destinées dignes de ses illustres fondateurs.

Messieurs, nous habitons une région incomparablement belle et que la Providence nous a destinée évidemment. Le territoire laurentien est rempli de souvenirs chers à nos cœurs ; il a été ouvert à la colonisation chrétienne par nos ancêtres qui l'ont maintes fois arrosé de leur sang. Comment donc pourrions-nous laisser la moindre parcelle de ce domaine passer aux mains des étrangers, sans forfaire à l'honneur national, sans abdiquer les droits sacrés qui nous rivent au sol de la province de Québec.

Ce pauvre de Nevers a dit un jour : « Notre nationalité résisterait à l'oppression, elle succombera par la tolérance, si nous ne nous hâtons d'ouvrir des champs nouveaux à l'activité des esprits, à l'ardeur des tempéraments.

« Nous avons des voies à ouvrir à mille activités renfermées ou égarées, des déserts à peupler, une patrie à faire grande et prospère. N'est-ce point assez pour satisfaire toutes les aspirations ? »

Malheureusement, M. le Président, nous assistons, depuis plusieurs années, à la désertion des campagnes. L'exode des *habitants* vers nos villes

va toujours augmentant. C'est avec stupeur que j'ai lu dans le *Canadian annual Review* de 1902, page 326, que la population rurale de notre province qui était de 988,820 en 1891, n'avait atteint que 992,667 en 1901; tandis que la population urbaine qui ne formait que le nombre de 499,715 en 1891, atteignait le chiffre de 656,231. N'est-ce pas attristant de voir ainsi la terre abandonnée par ses enfants? Si nous n'enrayons le mal tandis qu'il en est encore temps, nous préparons un triste lot à nos fils. Suivant l'énergique expression d'Antoine Gérin-Lajoie, l'auteur de Jean Rivard, le Défricheur :

« Devons-nous attendre que les habitants d'un autre hémisphère viennent, sous nos yeux, s'emparer de nos forêts, qu'ils viennent choisir parmi les immenses étendues de terre qui restent encore à défricher les régions les plus fertiles, les plus riches, puis nous contenter ensuite de leurs rebuts? Devons-nous attendre que ces étrangers nous engagent à leur service? »

Non, Messieurs, nous ne permettrons pas que le moindre lambeau de notre province ne passe aux étrangers. Stimulés par l'exemple de leurs devanciers, encouragés par votre zèle et votre énergie, M. le président, nos jeunes gens tiendront à honneur de se créer un avenir dans une de nos belles régions de colonisation. Et les pères de familles qui n'ont pas assez grand de terre pour établir leurs fils autour d'eux, n'hésiteront pas à se diriger vers une réserve, certains qu'ils seront de voir, grâce à la générosité du gouvernement de la province, une école s'élever presque en même temps que leur modeste maison de défricheur.

Je souhaite que la génération actuelle se rende à la touchante prière que formula jadis notre immortel poète national, Crémazie :

« Au nom de vos aïeux, qui moururent pour elle,
 Au nom de notre Dieu, qui pour nous la fit belle,
 Restez dans la patrie où vous prîtes le jour ;
 Gardez pour ses combats votre ardeur enivrante ;
 Gardez pour ses besoins votre force puissante ;
 Pour ses saintes beautés, gardez tout votre amour. »

Je termine par cet énergique conseil de George-Etienne Cartier : « Canadiens français, n'oublions pas que si nous voulons assurer notre existence nationale il faut nous cramponner à la terre. »



L'instruction publique au congrès de Saint-Jérôme

L'incident qui a suivi la conférence sur l'École et le Colon a fait du bruit dans toute la province. Les grands journaux de Montréal et de Québec et plusieurs gazettes rurales l'ont rapporté au complet. Plusieurs d'entre eux ont fait, à cette occasion, l'éloge de notre directeur. Nous ne pouvons citer les appréciations trop flatteuses de nos confrères, mais qu'ils veuillent bien accepter toute notre reconnaissance pour leur attitude tout à fait sympathique.

Voici, d'après *La Semaine religieuse* de Québec un résumé fidèle de l'incident :

« A l'une des séances du grand congrès de la Colonisation qui s'est tenu à Saint-Jérôme, du 21 au 23 novembre, après une remarquable conférence de M. Magnan, directeur de *L'Enseignement Primaire*, sur « le Colon et l'École », l'honorable M. Prévost, ministre de la Colonisation, a fait les déclarations suivantes (d'après la *Presse* du 24 novembre) :

« Je regrette infiniment la triste campagne qui est faite aujourd'hui contre la province de Québec au point de vue de l'instruction publique. Il est vrai que nous avons quelque chose à faire, que tout n'est pas la perfection, mais ce n'est pas une raison pour tout bouleverser. Je le déclare ici : Je ne marche pas avec ceux qui font aujourd'hui cette campagne malheureuse. Je rends hommage aux sacrifices qu'ont fait nos pères pour l'éducation, et je conserve une reconnaissance filiale à ceux qui dorment dans le cimetière et qui m'ont fourni l'occasion de faire les études dont je m'honore.

« Grâce à leurs sacrifices, grâce aussi aux efforts du clergé, notre instruction publique fait honneur à la province de Québec, et je dénonce la campagne de ceux qui laissent entendre que nous sommes des ignares et des parias. Nous ne permettrons pas au « Standard » de s'inspirer des articles de certains journaux français pour nous lancer l'insulte à la face.

« Monseigneur, nous avons confiance en vous. Le Conseil de l'Instruction publique nous a aidés; il s'est dévoué jusqu'à se rendre impopulaire, et nous avons encore besoin des hommes distingués qui le composent pour nous soutenir dans la lutte que nous faisons pour le plus grand bien de nos compatriotes.

« Mais je le répète, il ne faut rien briser, rien bouleverser, rien détruire. »

L'honorable M. Prévost, après avoir dit que sous le rapport des salaires payés aux instituteurs et aux institutrices, ce sont les vieilles paroisses qui sont arriérées, fait un bel éloge des couvents de la province de Québec où se forment les institutrices et les bonnes mères de famille, des écoles normales où se forment les instituteurs, et du Bureau central des Examineurs qui fait un choix judicieux du corps enseignant.

« Monseigneur, dit-il, gardez-nous ces couvents qui n'ont leurs égaux dans aucun pays.

Mgr Bruchési.—Mais il y en a qui veulent les détruire.

L'hon. M. Prévost.—Eh ! bien, vous aurez des amis qui vous aideront à les garder. »

L'hon. M. Prévost parle aussi des immenses services rendus à la cause de l'éducation par les Frères des Ecoles chrétiennes, les Clercs de Saint-Viateur, les Frères du Sacré Cœur et autres institutions qui font de l'instruction pratique et chrétienne.

« C'est, dit-il, ce bon grain qu'il nous faut dans nos réserves de colonisation. »

En terminant, M. Prévost dit : « Monseigneur, j'ai tenu à faire connaître ici mes idées, et cela officiellement. Ces idées, je sais qu'elles sont celles de l'hon. Secrétaire de la Province, du premier ministre et de mes autres collègues. »

Dans le récit de cet incident, la *Patrie* (24 novembre) ajoute que le ministre de la Colonisation a dit à Mgr l'archevêque de Montréal, les paroles suivantes :

« Monseigneur, vous nous avez dit que, pour faire de la colonisation, l'Eglise vient donner la main à l'Etat : eh ! bien, pour maintenir et développer notre système d'instruction publique, l'Etat à son tour, tend la main à l'Eglise. »

Le prélat et le ministre se donnèrent alors respectivement la main, et ce fut dans la salle un délire d'acclamation.

Mgr Bruchési déclara alors à l'honorable M. Prévost : « Je ne suis pas étonné, monsieur le ministre, de vous entendre parler de la sorte, non seulement en votre nom, mais aussi, dites-vous, en celui du premier ministre et de tout le cabinet, car tout récemment, j'ai recueilli avec bonheur, des lèvres du premier ministre, une déclaration au même effet. »

Le programme scolaire du Premier Ministre

Le 11 décembre dernier, les amis politiques de l'honorable M. Gouin lui ont donné un grand banquet, à Montréal. Parlant de l'Instruction publique, le premier ministre a dit :

« Je l'ai déjà déclaré plusieurs fois, *nous ne voulons ni détruire, ni révolutionner; nous voulons améliorer et fortifier.* Nos lois scolaires sont, dans leur ensemble, aussi bonnes que nous puissions les désirer et le gouvernement n'a pas l'intention d'en changer le principe. Elles sont le fruit d'une longue expérience et d'une observation réfléchie de nos conditions sociales et économiques, et elles sont suffisantes, j'en suis convaincu, pour nous permettre de réaliser les améliorations et les réformes que nous désirons. »

M. Gouin s'est aussi prononcé contre l'opportunité de créer un ministère de l'Instruction publique. Puis abordant la question de la formation pédagogique des instituteurs et des institutrices, il s'est écrié :

« Non, ce ne sont pas des lois qu'il importe de faire. On ne décrète pas la richesse, or la produit. De même, on ne décrète pas l'instruction, on la prépare, on la répand. Ce qu'il faut faire, ce sont des hommes. Commençons donc par avoir des bons maîtres dans les écoles, car tant valent les maîtres, tant valent les écoles ; et si nous voulons de bons maîtres, donnons à ceux qui se destinent à l'enseignement une forte formation pédagogique, encourageons-les à persévérer dans la carrière et assurons-leur une rémunération suffisante. »

Le premier ministre a lors annoncé officiellement la création des écoles normales de Chicoutimi et de Sherbrooke, « en attendant le jour rapproché où nous en établirons d'autres en différents endroits de la Province. »

M. Gouin annonce ensuite « que le gouvernement vient de décider d'accorder une prime ANNUELLE de \$15 à toute institutrice diplômée qui enseigne depuis plus de quinze ans et une prime annuelle de \$20 à toute institutrice diplômée qui enseigne depuis plus de vingt ans. »

Voilà une innovation heureuse qui ne manquera pas de réjouir les institutrices qui ont déjà plusieurs années d'enseignement à leur actif. C'est en quelque sorte une rente modeste, mais une rente que le gouvernement a créée en faveur de celles qui persévèrent dans la carrière pédagogique.

Une autre mesure très pratique annoncée par le premier ministre, ce sont des concours entre les municipalités scolaires.

« Il faut de plus stimuler le zèle des commissaires et des syndics d'écoles, a dit M. Gouin, et les engager à faire progresser davantage la cause de l'éducation en cette province. Nous avons, en conséquence, résolu d'établir un concours entre les diverses municipalités scolaires de chaque district d'inspection et d'accorder des primes de 60, 50, 40, 35 et 30 piastres aux cinq municipalités de chaque district d'inspection chez lesquelles il y aurait le plus de progrès pour chacun des objets suivants :

1. Etat des maisons d'école, des dépendances et des emplacements;
2. Etat du mobilier;
3. Chiffre du traitement annuel des instituteurs et institutrices;
4. Observance des dispositions de la loi et des règlements scolaires.

« Mais ne pourront concourir: les municipalités qui paieront un traitement de moins de \$100 à quelqu'un de leurs instituteurs ou institutrices et qui auront engagé quelque instituteur ou institutrice non diplômé.

« En offrant ainsi des gratifications, non pas aux municipalités qui auront obtenu le plus de points, mais à celles qui en auront le moins gagné comparativement à l'année précédente, nous croyons créer l'émulation chez toutes les municipalités, chez les plus nouvelles comme chez les plus anciennes, chez les plus pauvres comme chez les plus riches, chez les plus arriérées comme chez les plus progressistes.

« Les prix décernés devront être appliqués suivant que le déterminera un règlement du conseil de l'Instruction publique, approuvé par l'exécutif, et il va sans dire que les commissaires ou syndics d'écoles qui recevront ces récompenses ne pourront pas diminuer le taux de la cotisation scolaire imposée. »

Enfin le premier ministre a répété qu'il désirait, en autant que les revenus de la province le permettraient, établir des *écoles professionnelles ou techniques*.

Le programme scolaire de M. Gouin est réalisable si tout le monde veut faire sa petite part. Avec de la bonne volonté et de la bonne foi, nous pouvons faire produire à notre organisation scolaire des résultats considérables, sans pour cela avoir besoin de détruire ou de révolutionner. Venant à la suite de longues et vives discussions sur la question de l'Éducation, l'attitude du premier ministre de Québec est rassurante.

A chacun donc d'accomplir son devoir.

PETITE CHRONIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

M. l'abbé Beauchamp, curé de Guigues, dans la vallée du Témiscamingue—une région de colonisation—a déclaré, devant le congrès de saint-Jérôme, que la jeune commission scolaire de sa paroisse payait \$1300 par année de traitements à huit institutrices. Les contribuables de Guigues paient \$1.00 par *cent piastres* pour l'entretien de leurs écoles. Voilà un exemple honorable et généreux: nous le soumettons à l'attention de toutes les commissions scolaires de la province.

On nous dit que la commission scolaire de Victoriaville a déboursé \$25,000 pour le superbe collège qu'elle a confié aux Frères du Sacré-Cœur. D'un autre côté, Arthabaska fait actuellement construire une école qui ne coûtera pas moins de \$30,000. Cette école sera dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes.

Il a été également annoncé que la commission scolaire des Trois-Rivières affectera, dès l'année prochaine, la somme de \$15,000 pour pourvoir la cité trifluvienne d'un excellent système d'écoles commerciales.

Les commissions scolaires rurales pourraient, elles, se contenter de mieux choisir et mieux payer les instituteurs et les institutrices, de bien meubler les écoles et de refaire à neuf celles qui laissent trop à désirer.

Une nouvelle école normale

Nous avons lu avec plaisir dans *Le Progrès de Chicoutimi* du 30 novembre dernier :

« Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la construction d'une École normale à Chicoutimi, depuis si longtemps projetée, sera commencée le printemps prochain.

« Sa Grandeur Mgr Labrecque est arrivée de Québec dimanche dernier, heureuse d'avoir mené à bonne fin les négociations relatives à la construction de cette école avec les honorables Messieurs Gouin et Roy.

« Il y a déjà assez longtemps que l'on travaille à la réalisation de ce projet: Au printemps, une délégation de la commission scolaire de cette ville avait déjà rencontré l'hon. M. Roy à ce sujet.

« Nos remerciements et nos félicitations à Monseigneur Labrecque pour cette démarche qui nous assure l'ouverture prochaine d'une École normale à Chicoutimi. »

Le gouvernement provincial a droit à la reconnaissance des amis de l'Éducation pour sa décision généreuse. Puis, cette nouvelle école est fondée à la demande d'un évêque et avec l'argent du gouvernement: c'est dans nos traditions: l'Église et l'État s'unissent pour promouvoir les intérêts de l'Instruction publique.

Le Travailleur, un autre journal de Chicoutimi, annonce que la nouvelle école normale « sera construite dans le haut de la rue Bégin, sur les anciens terrains du club *Chicoutimi*. L'édifice coûtera \$50.000 et l'institution sera confiée aux RR. Sœurs du Bon Pasteur. »

Les travaux de l'École normale de Rimouski sont avancés et les cours seront probablement inaugurés en septembre prochain.

Nous sommes en mesure d'annoncer qu'une école normale sera établie avant longtemps à Sherbooke.

Article remis

Nous avons invité M. l'abbé C. Roy, professeur de littérature au Séminaire de Québec, à préparer un résumé de *l'Histoire de la littérature canadienne*, à l'usage des candidats au brevet de capacité: Cette étude paraîtra dans la livraison de février.

L'hygiène à l'école

M le Directeur,

Le dernier numéro de votre intéressante revue contient une très aimable note à mon adresse.

Laissez-moi vous en remercier.

Acceptant l'hospitalité que vous me donnez, je ferai une chronique sur l'hygiène pour tous les numéros de *L'Enseignement Primaire*. Je crois que cette science intéressera les lecteurs auxquels vous vous adressez et que, par leur intermédiaire, elle parviendra au peuple que nous désirons surtout atteindre.—Je m'efforcerai d'être digne de la responsabilité que j'assume, et de la Revue qui me servira de médium.

L'hygiène est, par excellence, la science du peuple. C'est dans l'application intelligente de cette science qu'il trouvera sa régénération, sa vigueur, sa belle et bonne santé des anciens jours.—L'hygiène a, dans ces dernières années, subi des transformations si profondes, que la lecture des traités didactiques, même les plus récents, en laisse difficilement paraître l'orientation actuelle.

Cette science subit une profonde évolution. Ainsi voyons-nous se substituer progressivement, comme but à ses efforts, le souci de la protection collective et de la préservation sociale à celui de la sauvegarde individuelle. (Mosny.)

Nous ne voulons pas dire que la collectivité seule absorbe toute l'hygiène ; le but seul s'est déplacé ; et l'hygiène individuelle n'est plus que le moyen par lequel nous cherchons à assurer la sauvegarde sanitaire de la collectivité.

Je vous le répète, M. le directeur, je suis très heureux d'être appelé à vulgariser cette science si profondément humanitaire et j'ose espérer que mes efforts produiront de bons effets.

Bien cordialement à vous,

Docteur G. PARADIS.

LIMOILOU

(Près Québec)

Le 14 septembre 1535, le capitaine malouin Jacques Cartier, qui avait découvert le golfe Saint-Laurent et la Baie des Chaleurs l'année précédente, arrivait en face de la bourgade de Stadaconé avec ses vaisseaux. C'était la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, et, à cause de cette circonstance, il donna le nom de Sainte-Croix à la petite rivière appelée aujourd'hui rivière Saint-Charles et que les indigènes appelaient Cabir-Coubat—rivière qui serpente.

Jacques Cartier et ses compagnons, les marins de la Grande-Hermine, de la Petite-Hermine et de l'Émérillon, passèrent l'hiver de 1535-36 au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet. Cet hivernage célèbre avait lieu 72 ans avant la fondation de Québec.

On sait qu'après avoir terminé sa carrière de marin, Jacques Cartier se retira dans son petit manoir de Limoilou, à peu de distance de la ville de Saint-Malo, et qu'il y passa le reste de sa vie.

Champlain trouva sur les rives de la Cabir-Coubat les restes du petit fort construit par Cartier en 1535, et ce fut en ce lieu, ou dans le voisinage immédiat, que se fixèrent les premiers missionnaires Jésuites venus à Québec (1625).

Champlain voulait tout d'abord fonder Québec sur les bords de la rivière Saint-Charles, et ce fut à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'Hôpital-Général (Notre-Dame-des-Anges) que se fixèrent les Pères Franciscains appelés Récollets, les premiers missionnaires venus au pays avec Champlain, le « Père de la nation canadienne. »

On m'a demandé quelques renseignements relativement à l'origine et au nom de la municipalité de Limoilou, près Québec. Voici :

Par l'acte 25 Victoria, chapitre 47 (année 1862), le gouvernement du Canada-Uni divisa la municipalité de la paroisse de Saint-Roch de Québec en deux parties distinctes, l'une appelée « Municipalité de Saint-Roch de Québec-nord », et l'autre appelée « Municipalité de Saint-Roch de Québec-sud. »

Par acte de la Législature de Québec, 56 Victoria, chapitre 62 (1893), la municipalité de Saint-Roch de Québec-nord fut subdivisée et constituée en deux municipalités, l'une à l'est de Notre-Dame-des-Anges, appelée Limoilou ; l'autre à l'ouest de Notre-Dame-des-Anges, appelée Saint-Malo. (Cette dernière municipalité a, depuis, subi quelques modifications de territoire.)

Les résidents de la partie rurale et agricole de l'ancienne municipalité de St-Roch de Québec-nord, avaient demandé à la Législature (en 1893) d'autoriser l'érection de la partie ouest de cette municipalité sous le nom de « Saint-Malo »,—la partie est devant conserver son nom de « Saint-Roch de Québec-nord ». Pendant la discussion du projet de loi, on s'aperçut qu'il résulterait de graves inconvénients à faire ce changement de limites d'une municipalité dont l'ancien nom ne serait conservé que pour une portion seulement ; et il fut décidé, au comité des bills privés du Conseil législatif, que la partie est de l'ancienne municipalité porterait, elle aussi, un nom nouveau, comme la partie ouest, chacune le sien. Mais quel nom devait-on lui donner ? On vint à mon bureau me demander un conseil. Je proposai alors « Limoilou », tout en exprimant le regret de ce que le nom de Saint-Malo n'eût pas été choisi pour cette partie de l'ancienne municipalité de Saint-Roch-nord qui fait face au grand fleuve. Il était trop tard pour faire la transposition et donner le nom de Limoilou à la partie ouest. On en était aux dernières heures de la session ; nos législateurs, pressés d'en finir, ne l'auraient pas permis.

Un honorable Conseiller Législatif demanda ce que voulait dire Limoilou. Un des intéressés de la Petite-Rivière, qui avait suggéré ce nom de Limoilou d'après mon conseil, répondit d'un ton embarrassé : *Well, I don't know, I am sure.* Quelqu'un du comité dit alors : « Allons, messieurs, dépêchons-nous ; ça ne doit pas être sans de bonnes raisons que l'on a choisi ce nom pour la municipalité nouvelle. » Vingt minutes plus tard, les règles de la Chambre ayant été suspendues, le projet de loi était lu en troisième lecture et renvoyé, tel qu'amendé, à la Chambre basse, qui se montra d'une célérité égale à celle du Conseil.

Le lendemain le nom de Limoilou était livré aux échos de la ville. On se demanda, à Québec, si c'était bien *Limoilou* ou *Les Moineaux* qu'il fallait dire. Ce joli nom breton de Limoilou devint bientôt familier aux oreilles de tous. La municipalité nouvelle s'organisa avec intelligence. Une paroisse catholique également nouvelle fut créée dans ses limites, et le clocher de Saint-Charles de Limoilou se mira bientôt à marée haute dans les eaux de la Cabir-Coubat. De nobles fils de la vieille France travaillent aujourd'hui à faire de Limoilou un foyer de pur catholicisme, aidés qu'ils sont depuis quelque temps de religieuses françaises qu'un déplacement de la grâce a poussées sur nos rives.

Le Limoilou de 1893 a déjà ses fastes civils et religieux, et l'on vient même de loin s'enquérir des faits qui se rapportent à sa naissance. Ces lignes sont écrites pour répondre à une demande venue d'Ontario.

ERNEST GAGNON.



Conseils d'un inspecteur d'écoles

DES RÉCOMPENSES

Jadis, la menace des châtimens et les punitions corporelles étaient, après l'émulation—et quelquefois avant—le moyen disciplinaire le plus employé.

Et ce *jadis* n'appartient pas encore à un temps immémorial ; il nous rappelle quelques-uns des souvenirs les plus *cuisants* de notre prime jeunesse...

Heureusement que l'étude et la mise en œuvre des vrais principes de la pédagogie se répandant de plus en plus au sein du corps enseignant, tendent à faire disparaître de nos mœurs scolaires, les derniers vestiges de cette funeste habitude.

Les élèves de nos écoles ont en général, aujourd'hui, des motifs plus relevés pour les stimuler au travail : ce sont : le désir de s'instruire, de donner satisfaction à leur maîtresse et à leurs parents, et de gagner des récompenses.

Nous ferons quelques réflexions et donnerons quelques conseils relatifs à ce dernier point.

Les récompenses, si elles étaient employées seules, comme moyen disciplinaire, seraient insuffisantes ; mais venant s'ajouter à la base principale, qui est l'affection, elles sont des mobiles accessoires, qui deviennent très efficaces.

Ce n'est pas pour obtenir une récompense que l'enfant doit travailler, faire des efforts, mais surtout pour s'acquitter de son devoir, et contenter sa maîtresse.

Mais, comme il est faible et que sa volonté est débile, il a besoin d'être soutenu et encouragé dans la poursuite du but à atteindre.

Ainsi donc, les récompenses quelles qu'elles soient, ne doivent pas être le but, mais le stimulant pour y parvenir ; une sorte de sanction de la nécessaire loi du travail, mais non l'objet qui la fait exécuter.

Il y a diverses sortes de récompenses.

Nous ne ferons que les énumérer brièvement : 1°—L'éloge du titulaire de l'école ; 2° Les bons points et les billets de satisfaction ; 3° Le tableau d'honneur ; 4° Les images, les livres, les objets de piété ; 5° Les places et charges de confiance.

Ces récompenses doivent avoir certains caractères généraux qu'il importe de signaler. 1° Elles doivent être mesurées sur le degré du mérite des actions ; 2° Elles doivent être données avec discernement, c'est-à-dire, appropriées au genre d'action qui les ont méritées ; 3° Elles doivent être accordées à qui de droit, avec la plus stricte impartialité ; 4° Elles doivent être distribuées de façon à ce qu'elles n'excitent pas la vanité chez les élèves qui les reçoivent.

Ces conditions étant bien comprises, nous ne saurions trop engager les instituteurs à donner des récompenses, afin de stimuler leurs élèves au travail et faire naître entre eux cette émulation de bon aloi qui est un des gages les plus sûrs de progrès et de succès.

Remarquons cependant que ces récompenses ne doivent pas être prodiguées, car alors elles deviendraient une chose insignifiante aux yeux des élèves : on prise ce qui est rare.

Donnez-en, mais dans une juste mesure : soyez plutôt sévère à cet égard.

Pour aucune considération, vous ne devez manquer de justice : au travail et au mérite seuls la récompense, comme disait le P. Girard.

Si, par malheur, vos élèves s'apercevaient une seule fois que vous avez des préférences, ils perdraient confiance en vous, pourraient vous manquer de respect, et de ce jour, votre autorité serait affaiblie.

Donc, en garde contre ce danger qui pourrait vous causer des ennuis, malgré toute votre bonne volonté, si vous ne vous surveillez pas.

G.-E. MARQUIS,

Inspecteur d'écoles.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

(Voir les leçons précédentes)

(Les élèves sont munis de leur ardoise ou cahier de brouillon et d'un crayon.)

Maître.—Mes enfants, dans notre dernière leçon de rédaction, nous avons parlé des *aliments*. Qui va me dire ce que c'est que les aliments ?

Un élève.—C'est tout ce qui peut servir à notre *nourriture*.

Maître.—Et maintenant, parmi tous les aliments dont nous faisons usage, quel est celui qui nous est le plus nécessaire et dont on ne se lasse jamais ?

Un élève.—C'est le *pain*.

Maître.—Très bien ! Le pain est en effet l'aliment par excellence. Tous les jours, vous dites à Dieu : " donnez-nous aujourd'hui notre *pain* quotidien." Ce mot *pain* employé ainsi pour désigner tout ce dont nous avons besoin, montre bien que le pain est ce qu'il y a de plus nécessaire. Faites donc une phrase écrite pour montrer l'importance du pain ; servez-vous des mots *aliments, nourriture, pain*.

Les élèves (écrivants).—*Parmi tous les aliments qui servent à notre nourriture, le pain est le plus important et le plus nécessaire ; c'est celui dont on ne se dégoûte jamais.*

(Les élèves ne s'expriment évidemment pas tous de la même manière. L'important c'est qu'ils expriment eux-mêmes leurs idées.)

Maître.—Avez-vous déjà considéré un beau pain ? pourriez-vous dire comment il nous apparaît, sa forme, sa couleur ?

Elèves.—Le pain est arrondi et d'une belle couleur dorée sur le dessus ; le dessous est plat et grisâtre.

—Par des questions semblables, faire trouver aux enfants les idées suivantes :

En dedans, le pain est blanc ; il répand une bonne odeur quand on le coupe.

Le pain est tendre ou frais le premier jour ; il est rassis le lendemain.

Le dedans du pain se nomme la mie ; le dessus, la croûte.

Maître.—Pourriez-vous exprimer tout cela par écrit à la suite de la première phrase ?

Les élèves (écrivants).—*Le dessus du pain est arrondi et d'une belle couleur dorée ; le dessous est plat et grisâtre. En dedans le pain est blanc. Il répand une bonne odeur quand on le coupe. Le pain est tendre ou frais, le premier jour ; le lendemain, il est rassis. Le dedans du pain se nomme la mie ; le dessus est la croûte.*

Maître.—Si le pain est précieux, il ne faut jamais le gaspiller. Je vais vous raconter maintenant ce qui arriva à la petite Yvonne qui n'aimait pas le pain : Si sa mère lui donnait une tartine de beurre ou de confitures, elle mangeait le dessus et jetait le reste. Sa mère lui dit un jour : " Ma petite Yvonne, si tu gaspilles ainsi ton pain, je ne t'en donnerai plus pendant toute une semaine." Yvonne fut bien contente. Le premier et le second jour, elle mangea sa viande sans pain et trouva que c'était très bon. Le troisième jour elle trouva cela moins bon. Le quatrième jour elle était dégoûtée. Enfin, le cinquième jour, elle pria sa mère de lui donner du pain qu'elle trouva très bon. Depuis ce jour, il ne lui est plus jamais arrivé de jeter du pain.

—Seriez-vous capables d'écrire cette petite histoire à la suite de ce que vous avez déjà écrit sur le pain ? Voyons, je vais vous aider : Quelle remarque ai-je faite avant cette histoire ?

Les élèves (écrivants).—*Il ne faut jamais gaspiller le pain.*

Maître.—Qu'ai-je dit de la petite Yvonne ?

Les élèves (écrivants).—*La petite Yvonne n'aimait pas le pain. Lorsque sa mère lui donnait une tartine de beurre ou de confitures, elle mangeait le dessus et jetait le reste.*

Maître.—Que lui dit sa mère en voyant cela ?

Les élèves (écrivants).—*Sa mère lui dit : Ma petite fille, si tu continues à jeter ton pain, je ne t'en donnerai plus pendant une semaine.*

Maître.—Que pensa Yvonne à cette menace ?

Les élèves (écrivants).—*Yvonne fut bien contente.*

Maître.—Fut-elle contente longtemps ?

Les élèves (écrivants).—*Pendant les deux premiers jours, elle mangea sa viande sans pain et trouva que c'était très bon. Le troisième jour, elle trouva que c'était moins bon. Le quatrième jour, elle était complètement dégoûtée. Enfin, le cinquième jour, elle pria sa mère de lui donner du pain qu'elle trouva délicieux.*

Maître.—Ajoutez une phrase qui montre qu'Yvonne fut corrigée.

Les élèves (écrivants).—*Depuis ce jour, il n'arriva plus jamais à la petite Yvonne de jeter son pain.*

—Nous répéterons ce que nous avons déjà dit : le texte n'est pas donné pour être dicté ; nous aurions pu nous dispenser de le mettre. Il est là seulement pour donner un exemple de ce que les élèves peuvent arriver à produire en faisant ces exercices pratiques de rédaction.

H. NANSOT,

Insp. d'écoles.



ARITHMETIC (1)

In the December number of the *Enseignement Primaire*, we stated that abstract solutions of problems in fractions with figures, should not be introduced until the pupils are perfectly familiar with concrete ones and have solved a *large* number of problems in this manner. We also gave a sufficient number of problems, in the elements of fractions, solved concretely, to make the procedure to be followed clear. We shall now take up these problems anew,—solving them this time first concretely, then, while the concrete solution is still before the pupils, with figures. The space at our command will not permit of our giving a double solution of *all* the problems to be found in the December number, but we shall say enough, however, to clearly determine the course to be pursued.

A man lost half of his money and had \$3.00 left; how many dollars did he lose and how much money did he have at first?

Concrete solution:

What the man had at first

Remainder \$3.	Loss \$3.
----------------	-----------

We draw a line to represent what the man had at first; we divide the line in two *equal* parts, because the problem states that the man lost half of his money. Over the line we write the words: *What the man had at first*. Under the first part, the word: *Remainder = \$3.*, as indicated in the problem. —REASONING: *The whole line is divided in two equal parts; one of the parts is equal to \$3.; therefore the second part which is equal to the first must also be equal to \$3. Each of the equal parts being equal to \$3., the two parts together or the whole line must be equal to twice \$3., that is to \$6.*

ABSTRACT SOLUTION

$\frac{2}{2}$, what he had.— $\frac{1}{2}$, what he lost = $\frac{1}{2}$ = \$3., what remains.

If $\frac{1}{2}$ of what he had = \$3., $\frac{2}{2}$, or all that he had = $\$3 \times 2 = \6 .

A man having a flock of sheep, bought a number of sheep equal to one half of the flock. After this purchase, he found that he had in all 12 sheep. How many sheep did he buy, and how many had he at first?

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et institutrices de langue anglaise.

CONCRETE SOLUTION

What he had at first		Bought.	= 12 sheep.
What he	had after	the purchase	
4 sheep.	4 sheep.	4 sheep.	

We draw a line to represent the number of sheep which the man had at first; we divide the line in two *equal* parts; above the line we write, *what he had at first*; we increase the length of the line by *one part*, to represent the number of sheep *bought*. Below the line formed of the part representing what he had at first with the part representing the number bought, we write: *what he had after the purchase*, and at the extremity we place: = 12 sheep.

REASONING: *The whole line = 12 sheep is divided into three equal parts; the three equal parts are therefore = to 12 sheep; each part must be equal to $12 \div 3 = 4$. What he had at first containing 2 parts each = to 4 sheep = $4 \text{ sheep} \times 2 = 8 \text{ sheep}$. The part bought = $1/2$ of what he had at first = 4 sheep.*

ABSTRACT SOLUTION

$2/2$ what he had at first. + $1/2$, what he bought, = $3/2 = 12$ sheep, what he had after the purchase.

$3/2$ of his flock = 12 sheep;

$1/2$ of his flock = $12/3$ sheep = 4 sheep, the number bought;

$2/2$ or his flock = $12/3 \times 2 = 4 \times 2 = 8$ sheep.

A man loses $2/3$ of his money and has \$4. left; how much had he at first and how much did he lose ?

The concrete solution of this problem may be found in the December number of the *Enseignement Primaire*.

ABSTRACT SOLUTION

$3/3$, what he had, — $2/3$, what he lost = $1/3$ of what he had, = \$4., what remains;

If $1/3$ of what he had = \$4.

$3/3$, or all that he had = \$4. $\times 3 =$ \$12.

and $2/3$, what he lost = \$4. $\times 2 =$ \$8.

Edward's uncle gives him a number of cents equal to $1/3$ of what he already has. After receiving this gift he counts his money and discovers that he has in all 8 cents. How many cents had he originally and how many did his uncle give him ?

(For the concrete solution of this problem, see December number of the "Enseignement Primaire.")

ABSTRACT SOLUTION

$\frac{3}{3}$, what he had + $\frac{1}{3}$, his uncle's gift = $\frac{4}{3}$ of what he had at first = 8 cents.

If $\frac{4}{3}$ of what he had at first = 8 cents, $\frac{1}{3}$ of what he had at first = $\frac{8}{4}$ = 2 cents, what his uncle gave him; and $\frac{3}{3}$ or what he had at first = $\frac{8}{4} \times 3$ = 6 cents.

A farmer sells $\frac{1}{3}$ of his flock of sheep and has 10 sheep left; how many sheep were there in his flock and how many did he sell?

ABSTRACT SOLUTION

$\frac{3}{3}$, or his flock, — $\frac{1}{3}$ of his flock = $\frac{2}{3}$ = 10 sheep, the number left.

If $\frac{2}{3}$ of his flock = 10 sheep;

$\frac{1}{3}$ of his flock = $\frac{10}{2}$ sheep, the number sold;

and $\frac{3}{3}$, or his flock = $\frac{10}{2} \times 3$ = 5×3 = 15.

J. AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

Enseignement oral

(9e Causerie)

DERNIÈRES PHASES DE LA DOMINATION FRANÇAISE — SUCCÈS ET REVERS — TROIS
GRANDES FIGURES : MONTCALM, LÉVIS ET WOLFE.

I

De M. de Callières à Vaudreuil-Cavagnal (1698 à 1755)

Le successeur de Frontenac fut M. de Callières (1699), un brave militaire et un digne homme. Son règne fut de courte durée (1699 à 1703), mais bien rempli. Il cultiva une bonne intelligence avec les Iroquois : en 1701 eut lieu, à Montréal, un traité de paix signé par les représentants des cantons iroquois et par ceux du roi de France. Trente-huit députés signèrent ce traité (1) au nom de toutes les nations sauvages alliées. Le calumet de paix étant fumé, on chanta le *Te Deum*, « après quoi parurent les grandes chaudières du festin, où l'on avait fait bouillir trois bœufs, » suivant Laverdière. Cette paix fut durable. Mais à peine était-elle établie, que la guerre éclatait entre la France et la Grande-Bretagne. Les Anglais de la Nouvelle-Angle-

(1) Chaque nation, dit Laverdière, avait pour signature une marque particulière : les Onnontagués et les Tsonnontouans, une araignée ; les Goyoguis, un calumet ; les Onneyouts, une fourche avec une pierre au milieu ; les Agniers, un ours ; les Hurons, un castor ; les Abénaquis, un chevreuil ; les Outaouais, un lièvre.

terre décidèrent alors de faire la conquête du Canada. M. de Callières se hâta de fortifier Québec, mais il mourut avant d'avoir pu profiter de son œuvre. Pendant l'administration de M. de Callière, la ville de Détroit fut fondée par La Motte (1700) et Mobile par d'Iberville (1700).

M. de Vaudreuil, qui succéda à M. de Callières (1703), maintint la paix avec les sauvages (1). Ce gouverneur tâcha de mettre la colonie à l'abri des attaques des colons anglais. A cette fin, il envoya Hertel de Rouville détruire les établissements de Deerfield (1704) et de Haverhill (1708) : deux endroits du Massachusetts. Les Anglais se dédommagèrent de la perte de Deerfield en s'emparant d'un vaisseau français, *La Scinc*, qui conduisait à Québec Mgr de Saint-Vallier, second évêque du Canada, plusieurs autres personnes de distinction, et une riche cargaison. Mgr de Saint-Vallier fut détenu huit ans prisonnier en Angleterre. Lors de la prise de *La Scinc*, le pieux évêque revenait d'un long voyage entrepris pour ses œuvres canadiennes (2). Le reste du règne de M. de Vaudreuil fut signalé par de nombreux et graves événements : La mort de d'Iberville à la Havane (1705) ; la mort de Mgr de Laval à Québec (1708) ; la prise de Port-Royal (aujourd'hui Annapolis dans la Nouvelle-Ecosse) par les Anglais (1710) ; en 1711, deux armées anglaises se dirigent sur Québec et Montréal : celle de mer—la flotte de Walker—est détruite dans le bas du Saint-Laurent, près de l'Île-aux-Œufs (3). Ce désastre engagea Nicholson, le chef de l'armée de terre, à battre en retraite vers Boston ; en 1713 fut signé le traité d'Utrecht—petite ville de la Hollande—entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Par ce traité, Terre-Neuve, la Baie d'Hudson et l'Acadie furent cédées à l'Angleterre ; en 1713 aussi eut lieu la fondation de Louisbourg, dans l'île du Cap Breton ; en 1717, la Nouvelle-Orléans est fondée par Bienville ; en 1724, le massacre du Père Rasse, par les Anglais, à Narrantehouak—aujourd'hui Norridgewock, dans le Maine (E. U.).

Sous M. de Beauharnois (15^e gouverneur) se succèdent sur le siège épiscopal de Québec : Mgr Dosquet, Mgr de l'Auberivière et Mgr de Pontbriand. En 1743, de la Verendrye découvre les Montagnes Rocheuses, et en 1745, Louisbourg tombe au pouvoir des Anglais. L'année 1747 est signalée, à Montréal, par l'établissement des Sœurs Grises, par Madame d'Youville. Louisbourg est rendu à la France en 1748.

L'année suivante, sous M. de la Jonquière, (16^e gouverneur), Halifax est fondée par les Anglais (1749).

Le règne du 17^e gouverneur, M. Duquesne, est signalé par l'assassinat de Jumonville par les Anglais, dans l'Ohio, sur l'ordre de Washington, qui commençait à se signaler sur la scène américaine. Un mois après, M. de Villiers, frère de Jumonville, défait l'armée de Washington au fort Nécessité.

(1) Ne pas confondre ce gouverneur avec son fils, Vaudreuil-Cavagnal, qui succéda à son père comme gouverneur de la Nouvelle-France en 1755.

(2) Mgr de Saint-Vallier a fondé l'Hôpital-Général de Québec (1694) et le monastère des Ursulines des Trois-Rivières (1697). Lorsqu'il demeurait en France, Mgr de Saint-Vallier fonda la communauté des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier. Cinq convents ont été établis dans le diocèse de Québec par ces distinguées religieuses, depuis quelques années.

(3) La petite église de la Basse-Ville, à Québec, qui porte sur la façade d'entrée la date 1688, fut appelée Notre-Dame de la Victoire lors de la retraite de Phipps (1690) ; après le désastre de Walker (1711) elle fut nommée Notre-Dame des Victoires, nom qu'elle porte encore.

Vaudreuil-Cavagnal, dernier gouverneur français

L'année 1755 vit commencer la guerre définitive entre les colonies françaises et anglaises en Amérique. Les Anglais attaquèrent le Canada par quatre côtés à la fois: Braddock, Shirley, Johnson et Monkton dirigeaient la campagne. Monkton détruisit les restes de la domination française en Acadie et «ses généraux, dit Laverdière, contre toutes les règles suivies parmi les nations civilisées, attirèrent les malheureux Acadiens dans un piège à Grand-Pré, brûlèrent leurs maisons, dévastèrent le pays, les embarquèrent pêle-mêle sur leurs vaisseaux, et les dispersèrent dans les différentes colonies depuis Boston jusqu'à la Caroline, les abandonnant, sans pain et sans protection, dans une terre étrangère, à la charité des particuliers (1755).» Cette triste page est connue sous le titre de *Dispersion des Acadiens*. Ce vaillant petit peuple a survécu au grand dérangement: il n'y a pas moins de trois cent mille Acadiens dans tout le Canada; environ deux cent mille habitent la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

L'armée de Braddock fut défaite par M. de Beaujeu; Johnson, repoussé par le baron Dieskau, et Shirley remit sa campagne à l'année suivante. En résumé, l'avantage restait aux Canadiens. Mais les revers ne devaient pas se faire attendre longtemps.

Le 18 mai 1756, la guerre fut ouvertement déclarée entre l'Angleterre et la France. Pour conserver le Canada, le gouvernement de Louis XV envoya en Amérique d'excellentes troupes.



Montcalm.

Le marquis de Montcalm vint prendre le commandement des armées canadiennes. Avec lui arrivèrent le chevalier de Lévis (1756), de Bougainville et de Bourlamague. Doué des plus brillantes qualités, Montcalm sacrifia jusqu'à sa vie pour conserver le Canada à la France. La Providence en décida autrement pour le plus grand bien de la nationalité canadienne-française. A la tête de troupes peu nombreuses mais courageuses, le général Montcalm se couvrit de gloire par la prise des forts Chouaguen (Oswego) George et Ontario. C'est par la brillante victoire de Carillon (8 juillet 1756) qu'il s'immortalisa. Crémazie a chanté la bataille de Carillon dans des vers qui vivront aussi longtemps que le peuple canadien-français. Le brillant succès de Carillon compensait un peu la perte de Louisbourg, tombé aux mains des Anglais la même année. A Carillon, l'armée anglaise, commandée par Abercromby, était forte de 16.000 hommes, tandis que Montcalm, Lévis et Bourlamague ne commandaient qu'à 3.000 miliciens. Carillon fut bientôt suivi de revers: les forts Frontenac et Duquesne furent pris par les Anglais.

L'année 1759 débuta par la perte des forts Carillon, Saint-Frédéric et Niagara. Peu après, Montcalm repoussa le général Wolfe à Montmorency près Québec. Ce général anglais n'avait que 34 ans, et le gouvernement de son pays lui avait confié la

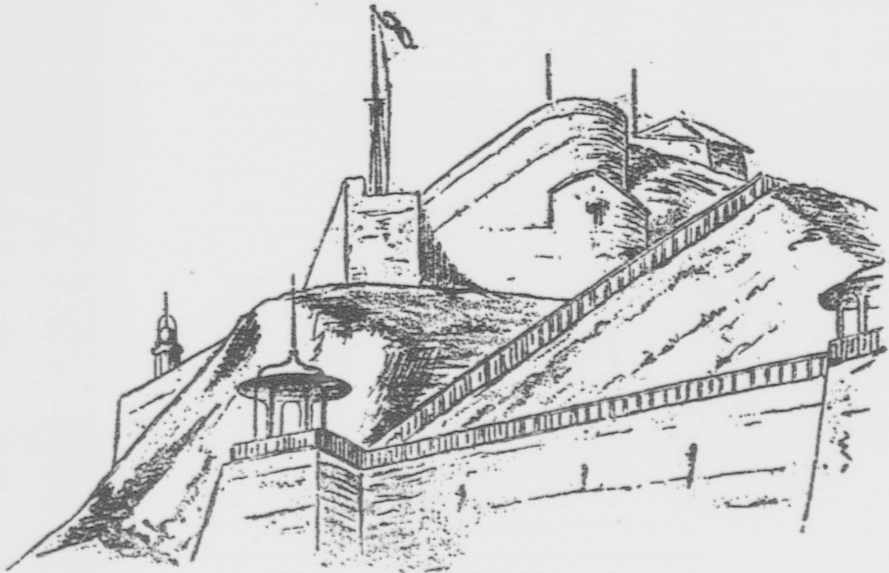


Wolfe

tâche de s'emparer de Québec. Cette tâche n'était pas facile : le siège de cette ville dura deux mois et demi. Sans la trahison de Vergor, Wolfe eut probablement échoué, momentanément du moins, dans son entreprise. Après avoir surpris l'Anse au Foulon, 13 septembre 1759, Wolfe déboucha dans les plaines d'Abraham, attirant Montcalm à une action à laquelle celui-ci n'était pas préparé. Wolfe fut blessé d'un coup mortel presque au commencement de cette bataille, qui livra Québec, et définitivement le Canada à l'Angleterre. Son corps fut transporté dans sa patrie.

Montcalm mourut glorieusement d'une blessure reçue à la même bataille (1). Aujourd'hui, un monument élevé à Québec, à la mémoire du vainqueur et du vaincu, redit la gloire des deux héros : Montcalm et Wolfe (2). Cinq jours après la défaite de Montcalm, Québec tombait

au pouvoir de l'armée anglaise : c'est depuis cette date que le drapeau anglais flotte sur la vieille citadelle à la place de l'étendard fleurdelisé.



La citadelle de Québec

La chute de Québec fut un rude coup porté à la Nouvelle-France. Ajoutons que les armées anglaises de l'Amérique étaient dix fois plus nombreuses que les armées

(1) Le crâne de Montcalm est conservé chez les Dames Ursulines de Québec.

(2) Ce monument fut érigé par Lord Aylmer en 1832, presque au pied de la citadelle et à quelques pas du site de l'ancien Château Saint-Louis. Avec les deux noms : *Montcalm et Wolfe*, le monument porte une inscription latine dont voici la traduction : *Leur courage leur donna la mort ; l'histoire, une gloire commune ; la postérité, ce monument.*

canad
vée
Néar

Le

du se
Vaud
Par l
leur
pes f
Héler

Ruine

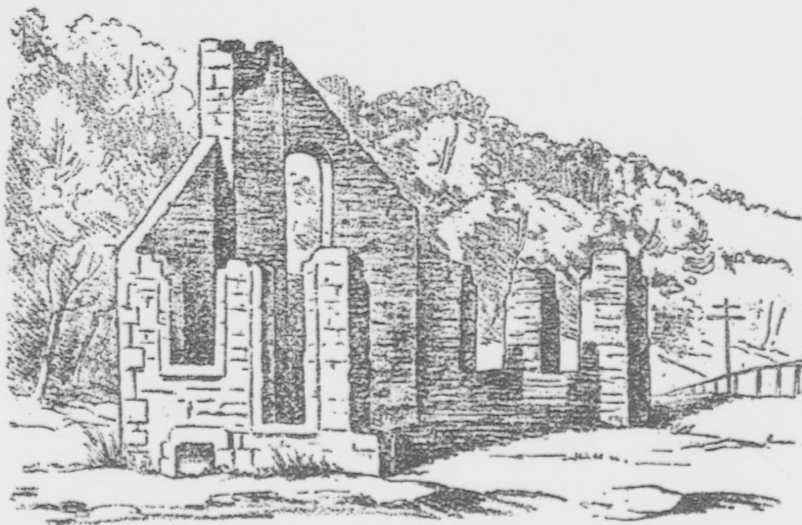
canadiennes ; que la famine, le manque de munitions et l'isolement de la colonie, privée de communications avec la France, jetaient le découragement dans les âmes. Néanmoins le chevalier de Lévis, successeur de Montcalm à la tête de l'armée, eut

assez d'empire sur la population pour convaincre les siens qu'il fallait à tout prix reprendre Québec. C'est le 28 avril 1760 qu'eut lieu la seconde bataille des Plaines. Lévis mit en déroute l'armée anglaise commandée par Murray, après un combat de plusieurs heures ; le fort de l'action se passa sur le chemin conduisant à Sainte-Foy, de là le nom de *Victoire de Sainte-Foy* donné à la brillante revanche de Lévis. Depuis 1860, un joli monument se dresse à l'endroit même où tombèrent le grand nombre des combattants de Sainte-Foy. Ce monument a été dédié *Aux Braves de 1760* par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.



Le chevalier de Lévis.

du secours de la France. L'armée de Lévis se replia sur Montréal où le gouverneur Vaudreuil, devant des forces bien supérieures en nombre aux siennes, dut capituler. Par la capitulation de Montréal (1760), les Canadiens gardaient le libre exercice de leur religion, leurs lois et leurs propriétés, mais le général Amherst refusa aux troupes françaises les honneurs de la guerre. Lévis, indigné, se retira dans l'île Sainte-Hélène avec sa petite armée, et commanda qu'on fit brûler les drapeaux, plutôt que de



Ruines de la maison, située sur le chemin de la Côte des Neiges, où fut signé, dit-on, la Capitulation de Montréal

les voir tomber aux mains des Anglais (1). Lévis repassa en France où il devint maréchal ; il mourut en 1787.

En 1763, le traité de Paris céda définitivement le Canada à l'Angleterre. La séparation du Canada français d'avec la France fut providentielle. La Révolution de 1789 ne put exercer ses ravages sur nous et la Franc-Maçonnerie nous oublia pendant longtemps, nous permettant de jouir en paix des bienfaits de l'influence catholique. Nous verrons dans la suite comment nos pères surent tirer profit de la situation politique nouvelle qui leur était faite par la cession de 1763.

C. J. M.

Notions de sciences naturelles (2)

La vie végétale et animale (suite.)

LA FAUNE.—Les animaux, par leur organisation plus complexe que celle des végétaux, sont soumis comme ceux-ci non seulement à la loi des climats, mais encore aux conditions du régime alimentaire.

Les uns sont *herbivores*, les autres *insectivores* ou *carnivores*, et tous ne peuvent vivre que là où ils trouvent leur alimentation spéciale. Aussi la faune, comme la flore suit-elle une *progression décroissante en latitude*, de l'équateur au pôle, et *en altitude*, de la base au sommet des montagnes.

1° C'est dans la *zone torride* que l'abondance des végétaux permet l'existence des espèces animales les plus nombreuses ou de la plus forte taille: les *pachydermes*: éléphant, rhinocéros, hippopotame, et les *ruminants*: girafe, chameau, antilope. Ceux-ci à leur tour y deviennent la proie des grandes espèces de *carnassiers*: lions, tigres, etc. En outre, les régions intertropicales sont l'habitation presque exclusive des *quadrumanes* ou singes, ainsi que d'une multitude d'*oiseaux*, de *reptiles* et *insectes*.

2° Les *zones tempérées* se font remarquer par de nombreux *rongeurs*: écureuils, lièvres, campagnols, castors: par des *carnassiers* de petite ou moyenne taille: hermines, martres, renards, loups; en outre, l'ours et plusieurs *ruminants*: élan, renne, bison, bœuf musqué.—Ce sont généralement des *animaux à fourrures*, auxquels il faut joindre les *oiseaux à duvet*: eider, pingouin, manchot.

3° C'est dans les *régions polaires* que, suivant un ordre inverse, les *cétacés* atteignent leur plus grand développement: baleines, phoques, morses, etc. La nature les a garantis du froid par une épaisse couche de graisse, que l'homme se procure par la *pêche* ou la *chasse*. Les *poissons*: hareng, morue, etc., y donnent lieu à une pêche abondante.

DÉSERTS.—Le défaut d'humidité a produit de vastes déserts arides, sans végétation, sans vie animale, aussi bien dans la zone tropicale (Sahara, Arabie) que dans la zone tempérée (déserts de Perse et de Mongolie): tandis que le manque de chaleur a stérilisé le nord de la Russie, de la Sibérie et du Canada (l'extrême nord), ainsi que les zones polaires. (*A suivre*).

A. M. S.

(1) Plusieurs de ces drapeaux étaient croisés de blanc. C'est pourquoi les Comités du Drapeau national canadien-français ont ajouté au champ fleurdéliné de la bannière de Carillon la croix blanche des armées de Lévis, confondant ainsi dans un même souvenir: Carillon et Sainte-Foy, Montcalm et Lévis. Au centre de la croix blanche, le Sacré Cœur de Jésus a été ajouté pour reconnaître la protection visible, l'amour évident, que Dieu a accordé de tout temps à notre nationalité. Les feuilles d'érable parlent du présent et disent que notre patriotisme est avant tout canadien.

(2) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1905.

Analyse littéraire

Cours supérieur (7e année)

L'ÉGLISE DU VILLAGE

Je vois sur la colline
 Une blanche maison ;
 Un rocher la domine,
 Un buisson d'aubépine
 Est tout son horizon.

Le clocher du village
 Surmonte ce séjour ;
 Sa voix, comme un hommage,
 Monte au premier nuage
 Que colore le jour.

Signe de la prière,
 Elle part du saint lieu,
 Appelant la première
 L'Enfant de la chaumière
 A la maison de Dieu.

LAMARTINE.

ANALYSE DU MORCEAU

Quelle est l'impression générale produite par cette description ?—Cette description est faite pour laisser dans l'âme une impression douce, touchante et religieuse. *Quel en est le but ?*—Le poète a voulu inspirer par ces vers, l'amour et le respect pour la maison consacrée à Dieu. *Par quels moyens ?*—A cet effet il a réuni les détails les plus gracieux ou les plus touchants : *un buisson d'aubépine, l'aurore, la prière, l'enfant.*—*Dans quel ordre les idées sont-elles disposées ?*—Les idées et les images sont disposées dans l'ordre de gradation croissante le plus propre à toucher, puisque l'esprit s'élève des détails physiques du paysage à l'intérêt moral résumé dans les derniers vers consacrés à l'homme et à Dieu. *Quel est le style de ce morceau ?*—Ces sentiments religieux sont exprimés dans le style simple et harmonieux qui convient au sujet, en petites strophes de vers de six pieds d'une brièveté naïve, dont l'expression est encore adoucie par la prédominance des rimes féminines. *Quels en sont les passages les plus remarquables, et pourquoi ?*—Tous les détails sont choisis avec le goût le plus délicat :

*Un buisson d'aubépine
 Est tout son horizon.*

La peinture de l'aurore est vive et touchante :

*... Au premier nuage
 Que colore le jour.*

L'expression : signal de la prière rend bien le rôle de la cloche du village ; les deux derniers vers rapprochent d'une manière touchante ce qu'il y a de plus petit et ce qu'il y a de plus grand : *l'enfant de la chaumière et Dieu.*

A. PELLISSIER.

Note.—Presque tous les noms *collines, rocher, horizon*, presque toutes les épithètes qui les accompagnent : *blanche maison, premier nuage, saint lieu*, etc., doivent appeler l'attention.

DOCUMENTS OFFICIELS

Bureau Central des Examineurs catholiques

Québec, 11 novembre 1905.

M. le DIRECTEUR
de *L'Enseignement Primaire*.

Cher Monsieur,

Dans la dernière livraison de votre intéressante revue pédagogique, vous m'invitez à donner quelques explications sur le nouveau programme d'examen adopté par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique et auquel devra se conformer à l'avenir le Bureau central des examinateurs catholiques.

Je ne croyais vraiment pas que la chose fût indispensable, attendu que le « Manuel de l'Instituteur catholique » que le gouvernement a fait distribuer à toutes les maisons d'éducation de la Province, en même temps que la livraison de *L'Enseignement Primaire* du mois de septembre dernier, contient le nouveau programme d'examen pour les candidats catholiques à l'enseignement et toutes les explications nécessaires.

L'étude de ce document a dû convaincre les maîtres et les maitresses qui préparent des aspirants aux brevets de capacité pour l'enseignement que le programme d'examen reste, dans ses grandes lignes, le même que par le passé. Il me suffira donc, pour me rendre à votre invitation, d'indiquer ici les principaux changements qui ont été faits à l'ancien programme que tous les intéressés connaissent bien.

Certaines matières ont été ajoutées, d'autres ont été retranchées et quelques-unes modifiées.

MATIÈRES AJOUTÉES À L'ANCIEN PROGRAMME

Les matières ajoutées à l'ancien programme sont les suivantes :

- 1.—*Prières et catéchisme* (pour les brevets des trois degrés).—Pour le programme détaillé, voir les pages 37, 38, 39 et 40 du « Manuel de l'Instituteur catholique ».
- 2.—*Connaissances scientifiques usuelles : animaux, végétaux, minéraux, industrie* (pour les brevets des trois degrés).—Voir pages 112 et 113 du « Manuel de l'Instituteur catholique » pour le programme détaillé.
- 3.—*Instruction civique : organisation administrative et politique de la province de Québec. Organisation politique du Canada* (ajoutée pour le brevet d'école élémentaire).—Voir page 97 du « Manuel », 3ème et 4ème années.

MATIÈRES RETRANCHÉES

Les sujets suivants qui étaient dans le programme antérieur ne se trouvent pas dans le nouveau :

- 1.—*Loi et règlements scolaires* (retranchés pour les brevets des trois degrés).
- 2.—*Philosophie* (retranchée pour le diplôme académique).

MATIÈRES MODIFIÉES

1.—Pour le brevet d'école élémentaire :

1.—*Littérature* : les préceptes de littérature en général remplacent les préceptes d'art épistolaire. (Pour le programme détaillé, voir page 72 du « Manuel », 5ème année seulement.

2.—*Composition*.—Les candidats étaient tenus d'écrire une lettre sur un sujet donné ; le Bureau pourra maintenant leur demander d'écrire une lettre, ou bien de faire une narration ou une description sur un sujet donné ;

3.—*Comptabilité*.—La tenue des livres en partie simple est remplacée par la *comptabilité domestique et agricole*.—(Voir page 87 du « Manuel de l'Instituteur catholique », 4ème année).

II.—Pour le brevet d'école modèle :

1.—*Littérature* :—Même chose que l'ancien programme et, en plus, un peu d'analyse littéraire.

2.—*Instruction civique*.—L'ancien programme comprenait seulement les connaissances relatives à « l'organisation politique et administrative du Canada » ; le nouveau demande « l'organisation administrative de la province de Québec, l'organisation politique, ecclésiastique, judiciaire du Canada, plus spécialement de la province de Québec ». (Voir page 97 du « Manuel », 3ème, 4ème, 5ème et 6ème années.)

III.—Pour le brevet d'école académique :

1.—*Littérature*.—Le programme d'examen sur ce sujet est plus étendu dans le nouveau programme que dans l'ancien : il comporte les préceptes de littérature, les genres littéraires et des notions d'histoire littéraire. (Voir page 73 du « Manuel »)

2.—*Instruction civique* :—Cette matière comporte maintenant tout ce qui est exigé pour les diplômes élémentaire et modèle et, en plus, *l'organisation scolaire du Canada, plus spécialement de la province de Québec* ;

3.—*Géologie et Botanique*.—Ces matières sont maintenant comprises sous le titre général « Sciences naturelles » ;

4.—*Histoire Romaine*.—L'histoire romaine n'est pas retranchée en réalité du programme, quoique ce titre n'apparaisse pas au tableau synoptique ; elle est comprise sous le titre général « histoire ancienne ».—Voir à ce sujet le dernier alinéa de la page 44 du « Manuel de l'Instituteur catholique ».

En résumé, voici les branches sur lesquelles seront examinés les candidats qui se présenteront devant le Bureau, au mois de juis prochain :

Brevet élémentaire	Brevet modèle	Brevet académique
Prières et catéchisme	Prières et catéchisme	Prières et catéchisme
Lecture (1)	Lecture (1)	Lecture (1)
Lecture latine	Lecture latine	Lecture latine
Grammaire et analyse (1)	Grammaire et analyse (1)	Grammaire et analyse (1)
Dictée (1)	Dictée (1)	Dictée (1)
Ecriture	Ecriture	Ecriture
Littérature (fr. ou ang.)	Littérature (fr. ou ang.)	Littérature (fr. ou ang.)
Composition (1)	Composition (1)	Composition (1)
Histoire sainte	Histoire sainte	Histoire de l'Eglise
Histoire du Canada	Histoire du Canada	Histoire du Canada
Géographie et organisation administrative, etc.	Géographie et organisation administrative, etc.	Géographie et organisation administrative, etc.
Arithmétique	Arithmétique	Arithmétique
Calcul mental	Calcul mental	Calcul mental
Comptabilité	Comptabilité	Comptabilité
Pédagogie	Pédagogie	Pédagogie
Connaissances scientifiques usuelles	Connaissances scientifiques usuelles	Connaissances scientifiques usuelles

(1) L'examen sur la lecture, la grammaire, la dictée et la composition se fera dans la langue maternelle du candidat ou bien en français et en anglais, s'il demande un diplôme l'autorisant à enseigner ces deux langues.

Agriculture	Agriculture	Agriculture
Hygiène	Hygiène	Hygiène
Bienséances	Bienséances	Bienséances
Dessin	Dessin	Dessin
.....	Histoire de France	Histoire de France
.....	Histoire d'Angleterre	Histoire d'Angleterre
.....	Toisé des surfaces et des solides
.....	Toisé des surfaces	Histoire des Etats-Unis
.....	Hist. Ancienne (et Romaine)
.....	Algèbre
.....	Physique
.....	Cosmographie

Espérant que les renseignements qui précèdent seront suffisants, je demeure, cher Monsieur,

Votre bien dévoué

J.-N. MILLER,

Secrétaire.

DOCUMENTS SCOLAIRES

Convention des Institutrices du diocèse de Nicolet, août 1905

Comment enseigner l'arithmétique à l'école primaire

Conférence de M. J.-P. THIBAUT, Instituteur de Montréal.

Monsieur le Surintendant,

Monseigneur,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, en commençant, de remercier monsieur le Surintendant de m'avoir choisi au nombre de ceux qui doivent adresser la parole pendant cette Convention distinguée.

C'est un très grand honneur que l'on me fait. C'est une grave responsabilité qui m'incombe. Il ne faut pas perdre de vue que ces conventions qui ont pris naissance sous l'empire d'idées bien généreuses, ont surtout pour but de contribuer à rendre l'enseignement uniformément méthodique dans toute la Province. Elles fournissent aux institutrices expérimentées une occasion de retremper leurs énergies en entendant proclamer leur méthode, rationnelle, leurs procédés, adéquats, et, pour les jeunes institutrices une occasion d'apprendre quelle méthode est préférable, quels procédés sont efficaces dans l'enseignement de chaque matière. Enfin, si c'est pour toutes un souvenir du temps heureux où l'on était soi-même sur les bancs de l'école, c'est surtout une retraite pédagogique très salubre à tous et bien profitable à la cause de l'enseignement primaire.

Je serais heureux d'avoir fait un travail conforme aux désirs des autorités dirigeantes. Or, elles demandent des travaux d'application immédiate. Pour cette raison, je m'efforcerai de vous exposer très pratiquement *une* manière de procéder pour enseigner l'arithmétique à l'école primaire. J'entrerai dans plusieurs détails minutieux et je vous entretiendrai aussi familièrement que si je faisais une classe d'arithmétique. Je ferai aussi quelques digressions pour préconiser certains moyens secondaires, très utiles. Je ne prétends pas vous suggérer des moyens nouveaux ou inconnus, mais bien plutôt vous entretenir de ceux qui sont les plus recommandés par tous les pédagogues et par les praticiens, notamment par M. John Ahern, de Québec, et vous rappeler sans cesse la méthode la plus rationnelle pour cet enseignement.

Permettez-moi de faire d'abord quelques considérations générales. En premier lieu, l'importance de l'arithmétique ne doit échapper à personne. Après la langue, l'arithmétique est la matière la plus importante à l'école et peut-être qu'elle est tout aussi utile que l'étude même de la langue. Quelle est l'étude qui développe davantage la faculté supérieure de notre intelligence, la faculté en exercice dans toutes les conditions de la vie, le raisonnement, si ce n'est l'arithmétique ? Qu'est-ce que l'arithmétique sinon une série de déductions, un exercice de logique, de bon sens ? Les savants diront bien que l'arithmétique, fille de l'algèbre, c'est le rudiment qu'il faut apprendre, avant d'étudier les hautes mathématiques ; répondez-leur qu'à l'école, l'arithmétique n'est pas uniquement la science des nombres ; c'est une matière qui s'ajoute aux autres pour instruire les enfants et, comme elle s'adresse directement au raisonnement, c'est un facteur puissant de développement intellectuel. L'instituteur ou l'institutrice n'aura donc pas accompli sa tâche en n'enseignant qu'à exécuter les opérations d'une manière mécanique, je pourrais dire. Puisque c'est un travail de raison, il faut que la raison préside et qu'elle prépare toute opération.

En second lieu, je dois dire un mot de la méthode, parce que, en arithmétique comme en toute chose, on ne fait rien de bien sans méthode. Malgré les distinctions des pédagogues, il n'y a que deux méthodes pour apprendre ou pour enseigner : la méthode synthétique ou dogmatique, et la méthode analytique appelée encore socratique. La seconde est supérieure à la première, parce qu'elle est plus naturelle, qu'elle suit la marche d'investigation de l'esprit humain. C'est celle-là que nous devons employer pour enseigner l'arithmétique aux jeunes enfants.

Voici en deux mots en quoi elle consiste :

Il faut mettre les élèves en action et leur faire découvrir *eux-mêmes*, par une lente série de questions agencées, l'esprit, la cause première d'une loi. Ainsi, il ne s'agit pas de leur faire apprendre par cœur une chose, mais de la leur faire comprendre, et, de la leur faire comprendre, non pas par une explication préalable, mais par des considérations particulières qu'ils sont amenés à faire eux-mêmes, à cause des questions précises, serrées, coordonnées du maître.

Il faut s'entendre sur le mot « Question ».

Interroger sur une leçon passée, déjà apprise, sur une matière toute coordonnée dans un manuel, un catéchisme, c'est excellent, c'est indispensable, pour s'assurer du savoir acquis, pour récapituler.

Poser des questions socratiques, c'est interroger les enfants sur une chose qu'ils connaissent, souvent qu'ils peuvent voir (qu'ils n'ont pas apprise dans leurs livres), qu'ils expliquent suivant leur simple logique, pour leur inculquer des notions nouvelles.

La méthode revêt donc les formes inductive et intuitive, et a pour moyen principal l'interrogation.

Cela nous fournit quatre règles fondamentales qui peuvent servir de base à cet enseignement :

1. Aller du connu à l'inconnu.
2. Aller du concret à l'abstrait ; se servir d'objets visibles, matériels, c'est-à-dire, procéder intuitivement.
3. Poser des questions coordonnées, c'est-à-dire, socratiques.
4. Ne rien expliquer d'avance.

Permettez-moi de vous donner un aperçu de la manière de procéder pour enseigner l'arithmétique d'après la méthode socratique à tout un groupe ou division d'élèves.

Ce sera un modèle de leçon sur chacun des points à enseigner, modèle que vous pourrez suivre, je crois presque exactement dans la pratique.

Je sollicite grandement votre indulgence pour ce modeste travail dont je vous prie de vouloir bien combler les lacunes par la connaissance que vous avez du sujet.

Après ces longs préambules que j'ai cru cependant nécessaires, je commence ma classe. Nous allons d'abord parler aux commençants.

Le groupe d'élèves est devant moi. J'ai des pommes dans les mains. Qu'est-ce que j'ai là ? Des pommes.

Je pose les pommes sur le pupitre, moins une que je montre seule. Question.— Qu'est-ce que j'ai là ? — 1 pomme. (Je montre 2 pommes.) Question.— Combien de pommes ?—S'il en est qui ne le savent pas, je dis en montrant les pommes une par une : 1 p. puis 1 p. ensemble font 2 pommes.

Je pose plusieurs questions : Combien de pommes ? 1, 2, 1, pas de pommes. Je montre trois pommes. Combien de pommes maintenant ? A ceux qui ne le savent pas, je dis : 1 pom. puis 1 pom. font deux pom. 2 pom. puis 1 pom. font trois pom. . . . Je pose plusieurs questions à tous les élèves à la fois : Combien de pommes ? 1, 3, 2, 1, 2. . . . jusqu'à ce que les réponses soient unanimes. Il faut varier ses questions, demander la même chose de différentes manières.

Je ferai tenir une pomme par un élève et m'adressant à tous, je demanderai :

Combien dois-je donner de pommes à Pierre pour qu'il en ait deux ?

Si je lui en donne encore une, il en aura ?

Si je lui en ôte une ? Si je lui ôte les deux autres ?

Si Pierre voulait acheter mes pommes un centin chacune, combien en aurait-il pour un, deux, trois centins ?

Enfin je récapitule sur les nombres seuls, mais en montrant les objets :

1 et 1 font ? 2 et 1 font ? 1 et 2 font ?

De 2 j'ôte 1 ? De 3 j'ôte 1 ? etc.

Cela suffit pour une première leçon. Vous remarquez, n'est-ce pas, que chaque question comporte une idée concrète.

DEUXIEME LEÇON

Récapitulation de mémoire de la précédente.

Cette fois, j'aurai pour objets, six bandes de papier (de carton). Qu'est-ce que j'ai là ? . . . Des papiers. Combien de papiers ? . . . Trois. Trois papiers, puis un autre, font ? . . . Je fais dire à tous les élèves, plusieurs fois : 3 papiers et un papier font 4 papiers. Mêmes questions que la veille, puis :

Dans 4 papiers combien de fois 1 papier, combien de fois 2 papiers, 3 papiers, 4 papiers. De 2 fois 2 papiers, j'ôte 1 fois 2 papiers ? Si Joseph vendait ses papiers 1 centin chacun, 2 centins chacun, 2 pour un centin, combien en aurai-je pour 1, 2 centins, etc ?

Dans une leçon subséquente, j'enseignerai le nombre cinq, avec toutes les combinaisons d'unités possibles ; dans une autre, le nombre six, et ainsi de suite. Comme vous le voyez, ce n'est là que du calcul intuitif, il n'est pas question de chiffres. D'abord, les élèves sont censés ne pas savoir les faire à ce moment ; mais, y en eût-il quelques-uns qui pussent les écrire, il faudrait tout de même procéder comme s'ils ne le savaient pas.

Vous remarquerez aussi, que de cette manière, les multiplications et les divisions mentales sont enseignées en même temps que l'addition et la soustraction.

TROISIEME LEÇON

Cette fois mes élèves ont une ardoise et un crayon.

Je fais un point à la craie sur le tableau, et je dis aux élèves de mettre un point assez gros sur leurs ardoises.

Question.—Si je mets un point près du premier, cela fait combien de points?

Question.—J'en mets un au-dessous du premier, cela fait en tout ?

Question.—J'en mets un autre au-dessous du 2ème, cela fait en tout ?

Je trace une ligne horizontale entre les points.

Q. Combien de points au-dessus de la ligne ? Combien de points au-dessous ? Combien de points en tout ? Combien de fois deux points ?

Tracez une ligne au-dessous des points.

Faites deux autres points au-dessous de la ligne.

Q. Combien de points en tout ? Combien de fois deux points ?

Effacez les deux lignes ; tracez-en une en haut et en bas, entre les points. Combien de points, à gauche ; à droite ? Combien de points en tout ? Combien de fois deux points ? Combien de fois trois points dans les six ?

C'est vraiment un jeu qui instruira les enfants en les amusant. Dans les leçons subséquentes, je ferai faire les mêmes opérations, à l'aide de petits carrés (rectangles), de petits cercles, et je ferai connaître les nombres un par un. Il faut multiplier ses questions, sans craindre de répéter une question déjà posée. On doit toujours faire récapituler par cœur, donner de petits problèmes nombreux, enseigner les quatre opérations à la fois. Ces exercices peuvent servir en outre pour occuper les petits pendant que vous enseignez à une autre division.

QUATRIEME MODELE DE LEÇON

Ici il serait bon de se servir du boulier-compteur.

Avez-vous un boulier-compteur ? Si oui, c'est très bien, servez-vous en ; si non, procurez-vous-en un, dès cette année ; c'est très utile, presque indispensable, pour les commençants. Et vous pouvez vous en servir longtemps.

Faites compter les élèves sur le boulier, jusqu'au dernier nombre connu et faites-en apprendre au moins un nouveau chaque jour.

Faites mettre les boules ensuite, 2 par 2, et faites compter : 2, 4, 6, 8... 1, 3, 5, 7... Puis par 3 : 3, 6, 9... 1, 4, 7, 10... 2, 5, 8, 11...

Faites opérer des soustractions de boules : 3 moins 1 ; 2 moins 1 ? 9 moins 2 ; 7 moins 2 ; 5 moins 2 ? etc.

Avec le boulier-compteur, les élèves apprennent directement à additionner et soustraire, et aussi, ils apprennent les tables de multiplication, le principe des divisions, en un mot, les quatre opérations.

Il ne faut pas négliger pour cela les petits problèmes de tête.

En donnant ces problèmes, il faut être très particulier sur le choix des mots. Si l'on ne doit pas parler que des mêmes choses, pommes, papiers, crayons ; si l'on ne doit pas non plus parler de choses totalement inconnues dans le milieu des enfants, il est une foule d'associations de mots, bien claires pour le maître, qui sont trop complexes pour les jeunes enfants et qui retardent leur calcul, souvent, si elles ne l'arrêtent pas complètement. Ainsi dans ce problème : J'ai acheté 3 billes, j'en ai trouvé 2 et on m'en a donné 4, combien en ai-je ? les enfants dégageront peut-être difficilement l'idée d'une addition de cette donnée et cela retardera d'autant leur calcul. Mais si vous dites : Un jour, j'ai reçu 3 billes ; un autre jour j'en ai reçu 4 ; un autre jour j'en ai reçu 2 ; combien ai-je reçu de billes en tout ? vous avez fait la moitié du travail et vous verrez que la réponse se fera moins attendre.

Il faut toujours se mettre à la portée des enfants, leur parler un langage simple.

Ces exercices de calcul intuitif et de calcul mental peuvent durer toute l'année pour les tout petits enfants et durant cette année, préparatoire à la première année, ils peuvent apprendre, de cette manière, à compter jusqu'à cent et faire les quatre opérations, sans en savoir même le nom, sur de petits problèmes et avec le boulier-compteur.

Dès qu'ils commencent à écrire, vous pouvez leur donner des chiffres à copier, mais à titre d'exercices d'écriture.

Quand ils comprendront bien le sens des *nombres*, des quantités, des objets ajoutés ou retranchés, c'est le moment, mais pas avant, de leur parler des *chiffres*, l'expression des nombres.

PREMIERE LEÇON SUR LES CHIFFRES

Je mets un point sur le tableau et je demande : Combien de points y a-t-il ?

La quantité, le nombre *un*, s'exprime par ceci : 1. Chaque fois que vous voudrez indiquer qu'il n'y a qu'un seul objet, une seule chose, un seul point, c'est avec ce signe qu'on l'exprime.

Je mets deux points. Q. Combien de points ? Chaque fois que vous aurez à exprimer le nombre deux, deux crayons, 2 plumes, 2 livres, c'est par ce signe que cela se traduit.

Je mets trois points. Q. Combien de points ? Chaque fois qu'il faudra indiquer le nombre 3, employez ce signe-là.

Voilà les éléments de la leçon :

Q. Copiez sur vos ardoises les points que je vais mettre sur le tableau et mettez à côté le *chiffre* qui indique le nombre de points.

Je mets sur le tableau 1 point, 3 points, autant de fois que je le juge nécessaire. Après avoir vu sur les ardoises que les élèves ont bien saisi, je dis : Je vais écrire des chiffres sur le tableau, copiez-les et mettez à côté de chacun autant de points que chaque chiffre en représente.

Maintenant, entre le chiffre et les points, mettez deux petits traits (le signe égal.)

1 = . p 2 = .. p 3 = ... p, etc.

Quand je mets un papier et un autre papier ensemble, je dis, j'ai ? Quand on dit 2 points, cela veut donc dire que l'on a ajouté ensemble un point et un point. Quand on veut *écrire* cela, maintenant que l'on met des objets ensemble, on se sert d'une petite croix.

Ainsi, quand je dis : 2 po. 1 po. font 3 po., pour l'écrire comme il faut on doit mettre la croix entre 2 po. et 1 po.

Je fais maints exercices avec des points au-dessous desquels je fais écrire les chiffres correspondants. . + .. = ...

1 + 2 = 3 puis je montre quelques chiffres de plus pour varier davantage les exercices.

DEUXIEME LEÇON SUR LES CHIFFRES

Voici des crayons : En voici 1 : en voici 1 : en voici 1. Trois fois 1 font ? Pour écrire ce nombre, on met le chiffre ?

Si j'ôte un crayon il y en a combien de moins ?

Trois crayons moins 1 crayon, il reste ?... Bien, maintenant, si je veux écrire cela : 3 moins 1, je me sers de ce signe : — Je mets ce trait après le 3 et ensuite le 1. Et on lit comme ceci : 3 moins 1.

Vous comprenez, j'ai 3 crayons dans la main ; j'en ôte 1, il y en a un de moins, et il en reste deux. Trois moins un cela est égal à deux. Alors on met le signe égal, puis 2 après ce signe.

Mettez trois points sur vos ardoises. Si je veux écrire que j'ôte 1 point, mais sans en effacer, qu'est-ce que je dois faire ?

Tâchez que les élèves le trouvent eux-mêmes.

... — . cela est égal à combien de po. ? Au-dessous des points mettez des chiffres.

Faites faire maints exercices avec points et chiffres en dessous, additions et soustractions, puis indiquez l'usage du zéro :

Deux crayons moins deux crayons, il reste ?... Pas de crayons.

Deux points moins deux points, il reste ?... Pas de points.

2 de 2 il reste ? Rien. Rien en calcul s'appelle zéro et s'écrit 0.

.. — .. = 0 ... — ... = 0 . — . = 0.

2 — 2 = 0 3 — 3 = 0 1 — 1 = 0.

(A suivre)

Des leçons de droit à Montréal

Une montréalaise de distinction nous communique la note suivante que nous publions avec plaisir :

Il a été inauguré avec succès cet automne une série de leçons sur le droit, destinées aux religieuses, aux institutrices et aux élèves les plus avancées de nos maisons d'éducation. Ces conférences ont été faites par deux de nos magistrats les plus distingués : sir Alexandre Lacoste et l'honorable juge Mathieu, doyen de la faculté de droit de Laval. Donnant par là un exemple digne d'être suivi, ces hommes éminents dont la vie laborieuse nous est connue, n'ont pas hésité à consacrer un peu de leur temps à la cause de l'éducation et à faire bénéficier de leur science et de leur expérience un auditoire avide de les entendre.

Les personnes présentes à ces leçons ont jugé de l'importance des sujets traités et on sentait au recueillement avec lequel elles écoutaient la parole des maîtres que les idées pénétraient profondément en elles, et leur ouvraient des horizons nouveaux. Un monde qu'elles ignoraient s'est illuminé, et dans ce monde elles ont pris conscience de leur rôle; leurs droits et leurs obligations se sont dessinés plus nettement et le sens de la responsabilité s'est éveillé chez elles avec plus d'acuité.

Les conférenciers, comme des magiciens habiles, en évoquant ces mots connus : Société, Constitution, Personnes, Biens et Propriété ont rendu ces mots vivants et leur ont donné un sens que beaucoup ne soupçonnaient pas. En approfondissant les mots on a approfondi les idées, et avec elles les institutions; on a pour ainsi dire touché du doigt ce qui fait l'essence de la nation, sa raison d'être, et on a mieux compris les liens qui nous unissent à elle, les intérêts qu'elle protège et qu'elle défend; on s'est vu vivre et agir en elle; et, on a compris que cet être moral qui s'appelle la Société n'est pas une chose abstraite qui nous dépasse et nous ignore; mais on a constaté que chacune d'entre nous y tient sa place, y remplit son rôle et que la vie publique n'a été organisée que pour répondre aux besoins de la vie privée. Cette vie privée, nous l'avons donc étudiée sous ses multiples aspects, dans nos relations avec la famille, avec nos compatriotes, avec les étrangers mêmes. Pendant plusieurs jours, l'honorable juge Mathieu nous a expliqué le titre des personnes, nous définissant l'état civil : il nous a parlé des majeurs, des mineurs, de la femme mariée, de l'interdit, des incapacités qui existent entre époux ou à des titres divers entre d'autres personnes. A son tour, l'honorable juge en chef de la cour d'Appel nous a donné les obligations, leurs sources : les contrats, les quasi-contrats, les délits, les quasi-délits, les obligations résultant de la loi; leurs caractères distinctifs. Puis s'étendant davantage sur les contrats, il traita longuement du consentement, cet appel fait à notre volonté; ce consentement qui, pour être valable, doit être donné sciemment, qui suppose une intelligence éclairée, qui est indispensable à l'existence du contrat, et qui à lui seul justifierait l'étude du droit par les femmes. Toute une séance fut consacrée aux successions, une autre aux conventions matrimoniales; et plusieurs des jeunes filles au minois charmant, qui sourirent d'abord au seul mot de mariage, se retirèrent avec des fronts pensifs, et pour la première fois, peut-être, comprirent que cet acte grave de la vie demande de la réflexion et comporte des obligations pour lesquelles on ne saurait trop les préparer.

Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame dont la généreuse initiative est universellement admirée, avaient offert à l'école Bourgeois un vaste local pour recevoir tout le personnel enseignant de Montréal. Leur appel fut entendu, et des déléguées de tous nos couvents, sauf des cloîtres, assistèrent à ces leçons : les élèves, au nombre de plusieurs centaines, s'y rendirent aussi, et bien que pour beaucoup d'entre elles, ce fut congé ce jour-là, elles consentirent à sacrifier une partie de leur samedi pour y assister, donnant par là une preuve de leur zèle qui peut nous faire espérer pour l'avenir une génération instruite et renseignée.

L'inauguration de ces conférences fut faite solennellement par Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui voulut témoigner par sa présence de l'encouragement qu'il est prêt à donner à tout mouvement qui a pour objet de développer l'éducation parmi les nôtres.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES, SECTION DE
 QUEBEC. — SEANCE DU 9 DECEMBRE 1905.

Etaient présentes les officières et les déléguées suivantes: Mlles A. Dionne, Sillery, présidente; M.-E. Trumble, vice-présidente; M.-O. Ferland, trésorière, Québec; M.-F. Couillard-Després, Montmagny; M.-A. Laflamme, St-François, Rivière du Sud; M.-A. Vézina, Cap St-Ignace; M.-L. Thérien, Beauport; M.-R.-A. Thibaudeau, Charlesbourg; M.-M. Dussault et M.-C. Pagé, Les Ecureuils; M.-A. Ruel, St-Charles de Bellechasse; M.-B. Chabot, Ste-Claire; M.-V. Poulin, St-Odilon de Cranbourne; M.-A. Boutin, St-Anselme; M.-L. Ferland, Ste-Marguerite; M.-E. Bitner, St-David; M.-L. Ruelland, N.-D. de Charny; M.-A. Pelletier, Lévis; M.-O. Bélanger, St-Jean-Chrysostôme; M.-Lse Boucher, Ancienne-Lorette, et M.-L. Pepin, Québec.

Proposé par Mlle A. Vézina, secondée par Mlle L. Ruelland et adopté, « que MM. les Inspecteurs soient autorisés à nommer des déléguées autant qu'il sera jugé utile pour l'Association. »

Proposé par Mlle A. Laflamme, secondée par Mlle F. Couillard Després et résolu « qu'un comité de régie composé de sept membres, dont la présidente et la secrétaire feront partie, s'occupe de l'organisation de la réunion générale des institutrices qui aura lieu à une date fixée plus tard. »

Proposé par Mlle E. Bitner, secondée par Mlle O. Bélanger, et résolu « que Mlles M.-A. Ruel, M.-Lse Boucher, M.-A. Vézina, M.-A. Noël, et M.-P. Turcot, soient nommées membres du Comité. »

Proposé par Mlle A. Ruel, secondée par Mlle M. Dussault et adopté: « que M. J. Ferland, de Québec, soit nommée assistante-secrétaire de l'Association. »

Proposé par Mlle P. Pelletier, secondée par Mme O. Ruelland: « que Mme E. Morin soit nommée assistante-trésorière. »—Pour l'avantage de l'Association, il vaut mieux que la Présidente, la Secrétaire et la Trésorière ainsi que les Assistantes soient choisies parmi les institutrices de la ville même ou de la Banlieue.

Proposé par Mlle E. Trumble, secondée par Mlle C. Pagé: « qu'une réunion du Comité de régie ait lieu le 13 janvier. » Adopté.

MM. les Inspecteurs C. Bouchard, P. A. Roy, L. A. Guay, H. Nansot, et G.-E. Marquis ont bien voulu honorer cette assemblée de leur présence.

M.-LSE PEPIN, *Secrétaire.*

125, Ste-Marguerite, St-Roch, Québec.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Eléments de la doctrine chrétienne

Leçon XIIIe.—Jésus-Christ institue la Sainte-Eucharistie.

Jésus-Christ n'a pas toujours vécu sur la terre ; Il a voulu mourir pour sauver les hommes. Le Jeudi-Saint, un peu avant sa mort, il soupa avec ses Apôtres. Il prit du pain : Il le bénit et le partagea en plusieurs morceaux ; Il donna ensuite un morceau à chacun des Apôtres, et il dit en même temps : prenez et mangez, ceci est mon corps. Quand Jésus-Christ dit : Ceci est mon corps, il changea le pain en son corps. Les Apôtres prirent et mangèrent. Que mangèrent-ils ? Du pain ? Non. Ils mangèrent le corps de Jésus-Christ. Le pain avait été changé au corps de Notre-Seigneur.

Ils avaient un calice sur la table et du vin dedans. Jésus-Christ prit le calice ; Il le donna à ses Apôtres et il dit en même temps : Prenez et buvez, ceci est mon sang. Quand Jésus-Christ dit : Ceci est mon sang, il changea le vin en son sang. Les Apôtres burent successivement. Burent-ils du vin ? Non. Ils burent le sang de Jésus-Christ. Le vin avait été changé au sang de Notre-Seigneur, et il n'y avait plus de vin dans le calice.

Jésus-Christ ordonna ensuite aux Apôtres et à tous les prêtres de changer le pain en son corps et le vin en son sang. Les prêtres obéissent à Jésus-Christ. Pendant la messe, à l'élévation, le prêtre prend du pain. Il dit sur le pain : Ceci est mon corps. Aussitôt le pain devient le corps de Jésus-Christ. Le prêtre élève le corps de Notre-Seigneur, et nous nous inclinons tous pour l'adorer.

Le prêtre prend ensuite le calice ; dans ce calice il y a du vin. Le prêtre dit sur le vin : ceci est mon sang. Aussitôt le vin devient le sang de Jésus-Christ. Le prêtre élève le calice, et nous nous inclinons tous encore pour adorer le sang de Notre-Seigneur. Un moment après le prêtre communique, il reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ. Vous avez vu aussi vos maîtres et vos condisciples qui vont se mettre à genoux près de l'autel ; le prêtre tient une hostie blanche, et il la pose sur leur langue. Qu'est-ce que cette hostie ? Est-ce du pain ? Non. C'est le corps de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ lui-même.

La Sainte-Hostie s'appelle encore Eucharistie, sacrement de l'Eucharistie, Saint Sacrement.

Le prêtre met la Sainte Eucharistie dans le tabernacle. Jésus-Christ reste dans la Sainte Eucharistie le jour et la nuit. Quand vous allez à l'église, vous faites la génuflexion pour saluer Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il faut faire la génuflexion avec piété.

Pendant la messe, il faut prier Jésus-Christ avec attention ; Il faut lui demander pardon de vos péchés ; il faut le remercier de ses grâces.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉE

I

Du haut de la Citadelle de Québec

La vue que l'on embrasse du haut de la citadelle est splendide : d'un côté Lévis et le joli village de St-Romuald ; plus bas, la côte de Beaupré et l'île d'Orléans se déroulent sur un parcours de plusieurs lieues et offrent un coup d'œil enchanteur.

EXERCICES.—1° Trouver les noms propres. Indiquer aux élèves, sur la carte de notre province : *Québec, Lévis, St-Romuald, l'île d'Orléans* ; 2° le sujet de *embrasse* et de *est* ; 3° à quel mot se rapporte l'adjectif *splendide* ; 4° donner quelques dérivés de *haut* : hauteur, hautain, hautement.

II

Les trois principaux temps du verbe

LE MAÎTRE : *Il y a trois temps principaux qui sont : le présent, le passé et le futur. Voici des phrases où se trouvent des verbes employés à ces trois temps.*

Je chanterai les louanges du bon Dieu.—Vous avez raconté une histoire.—Tu portes un fardeau.—Il jouait au ballon.—Nous savons que Dieu existe.—Tu partageras ton pain avec ce pauvre homme.—Vous avez appris votre leçon d'histoire.—Je plante des salades.—L'hirondelle vole très haut.—La mère élève ses enfants avec piété.—Si tu aimes ta mère, tu seras sage.—On a trouvé une bourse dans la rue ; elle appartient à Pierre.—Tu ne garderas pas ce que tu trouves. Ce n'est pas à toi.—J'étudie avec application. Je ne serai pas un ignorant quand je serai plus âgé.—L'enfant pleure trop souvent pour rien et cela le rend ridicule.

QUESTIONS GRAMMATICALES.—*Combien y a-t-il de temps principaux ? Il y en a trois, qui sont : le présent, le passé, le futur.—Donnez un exemple pour chacun en employant le même verbe : J'étudie. J'étudierai. J'étudiai.—Quand dit-on qu'un verbe est au temps présent ? Un verbe est au temps présent quand il exprime une action qui se fait en ce moment même, comme J'étudie, Je chante, Je mange, etc.—Quand dit-on qu'un verbe est au futur ? Un verbe est au futur quand il exprime une action qui sera plus tard, dans un temps plus ou moins éloigné, mais qui, sûrement ne se fait pas en ce moment.—Exemple : Je partirai, je me promènerai, je me reposerai.—Quand dit-on qu'un verbe est au passé ? Un verbe est au passé quand il exprime une action qui a été faite. Exemple : J'ai pleuré, Tu as dansé, Il a appelé, sont trois verbes au passé.*

EXERCICE.—Recopier la dictée en soulignant les verbes au passé.

RECITATION

L'ŒIL DE DIEU

Dieu voit tout, est partout.

On a beau se cacher.

A son œil pénétrant on ne peut se soustraire.

Quand on pêche en secret, ce n'est pas moins pécher :

À l'éternel témoin gardons-nous de déplaire.

MOREL DE VENDÉ.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

LA MAUVAISE COMPAGNIE

Les mauvaises compagnies sont dangereuses.

Le mal se propage plus vite que le bien.

Exemple donné.

Fuyons les mauvaises compagnies si nous voulons rester bons.

SUJET TRAITÉ

Maman me recommande toujours de fuir les petits camarades qui me donnent ou peuvent me donner de mauvais conseils.

Elle me dit, cette bonne mère, que le mal se gagne et que je peux devenir un mauvais petit garçon, si je fais de mauvaises connaissances.

Pour bien me montrer le danger du mal, maman m'a raconté l'histoire suivante :

Le petit Paul avait, par mégarde, laissé tomber un peu d'huile sur une tapisserie. Désolé de sa maladresse, il veut la réparer et applique vite sur l'endroit taché une feuille de papier. Hélas ! le soir même, la tache d'huile s'était communiquée au papier, mais n'avait pas disparu de la tapisserie. « Cette tache est bien obstinée, pensa petit Paul, je vais faire en sorte qu'elle ne reparaisse plus. » Et il applique une feuille d'un beau papier blanc, très épais sur la tache d'huile.

Le lendemain, dès son réveil, il court à la tapisserie. Le papier est reluisant d'huile et la tache s'est étendue encore davantage sur la tapisserie. « Tu vois dans cette tache d'huile, me dit maman, l'image du mal qui se communique et s'étend toujours davantage. Si tu veux rester un bon enfant, exempt du mal, fuis les compagnies dangereuses, les mauvais camarades. »

COURS MOYEN

DICTÉES

LA RÉGION DU HAUT SAINT-MAURICE

La *mission* de la Rivière-aux-Rats est considérée comme le poste le plus important du *haut Saint-Maurice*. On y trouve, dans un cadre *restreint*, la *physionomie* des anciennes campagnes canadiennes. Les colons qui y demeurent s'occupent, pendant l'hiver, de faire la chasse et d'*exploiter* le bois : l'été, environ le tiers d'entre eux *s'adonnent* à la culture. On trouve d'aussi belles moissons sur les bords de la rivière aux Rats que sur les terres qui bordent le Saint-Laurent. Il en est de même des bords de la Weissonneau. Jusqu'à une grande distance, le long de *ces* deux rivières, il y a place pour une nombreuse *population agricole*.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Mission* : ce mot signifie le pouvoir donné à un envoyé pour faire une chose. Ici le mot *mission* signifie un groupe de personnes trop peu nombreux encore pour former une paroisse.—*haut Saint-Maurice* : la région qui s'étend vers les sources du Saint-Maurice.—*restreint* : plus étroit.—*physionomie* : aspect, apparence extérieure.—*exploiter* : faire valoir, mettre à profit.—*s'adonnent* : quel est le sujet ? *eux* : le *tiers* est comme un collectif partitif.—Mettez un équiva-

lent à la place de ce mot. *Se livrent, s'emploient*, etc.—rivière aux Rats : ici, il s'agit de la rivière elle-même ; au commencement, il s'agissait du lieu situé sur le bord de cette rivière. C'est le même cas que *rivière du Loup*, le cours d'eau ; et *Rivière-du-Loup*, la ville.—*ces* : démonstratif, les deux rivières qu'on vient de nommer.—*population agricole* : population de cultivateurs.—Faites relever, les *noms*, les *adjectifs*, les *pronoms*, les *verbes*.

ANALYSE

Respectons nos traditions catholiques comme les Hollandais les digues qui les défendent contre la mer.

I. LOGIQUE :— 1^{ère} Proposition : Respectons nos traditions catholiques ; *principale*. Le sujet est *nous* sous-entendu.

2^{ème} Proposition : (comme) les Hollandais respectent les digues, *complétive* circonstancielle de manière de *respectons*. Cette proposition est une *subordonnée*. Le verbe *respectent* est elliptique, c'est-à-dire sous-entendu.

3^{ème} Proposition : qui les défendent contre la mer, *complétive* déterminative de digues.

II. GRAMMATICALE :—*Respectons* : verbe actif à l'impératif ; *traditions* : compl. dir. de *respectons* ; *comme* : conj. lie la *principale* à la *subordonnée* ; *Hollandais* : sujet de *respectent* sous-entendu ; *digues* : compl. dir. de *respectent* sous-entendu ; *qui* : pron. rel., représente *digues*, sujet de *défendent* ; *les* : pron. pers. représente *Hollandais*, compl. dir. de *défendent* ; *contre* : préposition, unit *défendent* à *mer* ; *mer* : compl. indir. de *défendent*.

REDACTION

L'ENFANT ET LA GRAND'MÈRE

- « Grand'Mère, d'où vient que vos cheveux sont blancs ?
 — Mon enfant, c'est l'hiver, c'est la neige des ans.
 — Grand'Mère, d'où vient que vous avez des rides ?
 — Le chagrin a creusé tous ces sillons arides.
 — Grand'Mère, qui vous fait branler la tête ainsi ?
 — Enfant, un vent du ciel. Je ne tiens plus ici.
 — Pourquoi vos yeux sont-ils cernés de noir, grand'mère ?
 — C'est pour mieux voir la terre où mes os blanchiront.
 — Et que murmurez-vous toujours, mère chérie,
 — Même quand votre enfant vous embrasse ? — Je prie. »

RATISBONNE.

REDACTION

(Lecture préalable du modèle)

LA LOCOMOTIVE

TEXTE.—Dites pourquoi une locomotive peut se mouvoir et entraîner une suite de chars derrière elle.

DÉVELOPPEMENT

Une locomotive est une machine mise en mouvement à l'aide de la vapeur et destinée à entraîner derrière elle une suite de chars dont l'ensemble s'appelle *train de chemin de fer*.

Dans une locomotive on distingue le foyer, où se trouve le charbon incandescent; la chaudière où est placée l'eau; les tuyaux portant la vapeur, qui se dégage de l'eau bouillante, dans un cylindre où se meut un piston. A ce piston est attachée une tige articulée à une autre tige nommée *bielle*. La bielle se rattache aux roues par une manivelle et transmet ainsi aux roues le mouvement qu'elle a reçu du piston poussé à chaque instant par la vapeur.

La vapeur n'est autre chose que l'eau portée à une très haute température à l'aide d'un feu violent.

C'est Denis Pepin, un Français, qui, vers la fin du dix-septième siècle, découvrit la force considérable de la vapeur. Depuis, on a tiré parti de cette découverte en faisant bouillir de l'eau dans des tubes bien fermés, où elle donne naissance à de la vapeur d'une grande force et capable alors de soulever des poids considérables et de mettre des roues en mouvement. C'est ainsi qu'on a imaginé les locomotives, des machines industrielles et agricoles, des bateaux à vapeur, etc., etc. C'est à tort que le mot *engin* est employé pour *locomotive*.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉE

I

Le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean

On peut dire que la construction du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean a été une merveille de persévérance, de *ténacité* et de prévision. Les *promoteurs* de l'entreprise avaient vu clairement au fond des choses et devant eux, et pendant que tout le monde, ou à peu près, les *accusait* de vouloir uniquement *atteindre*, pour les exploiter, les riches forêts qui enveloppent chaque versant des Laurentides, eux, tranquillement, sourds aux *commérages*, *avançaient* toujours en tournant les montagnes, traversaient bientôt la chaîne entière, cette chaîne *tumultueuse* dont on peut contempler de la capitale l'énorme marée de monts et de caps s'échafauder et *s'exhausser* indéfiniment vers l'horizon lointain. Bientôt même, et pour ainsi dire silencieusement, ils avaient laissé loin, bien loin derrière eux, les derniers *contreforts* de la chaîne, et, toujours comme en se glissant, ils avaient atteint le lac Edouard, plus d'à moitié chemin entre Québec et le lac fameux qui jusqu'alors n'avait été qu'une *légende*. Un an plus tard la « *légende* » elle-même était atteinte, et les rives silencieuses, les rives encore si sauvages, si désertes du lac Saint-Jean entendaient le cri triomphant de la *locomotive*.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Ténacité* : attachement opiniâtre à une idée.—*promoteurs* : celui qui donne la première impulsion, qui lance une affaire, mots de la même famille : *motcur*, *motion*, *mouvoir*, *motif*, *émotion*, *promotion*, etc.—*accusait* : justifiez le singulier : sujet : *tout le monde*, singulier. Une faute qui se fait souvent est de mettre le verbe au pluriel avec ce sujet : *Tout le monde sont-ils arrivés*, au lieu de *est-il arrivé*, etc.—*atteindre* : on change *nd* en *gn* aux irrégularités de ce verbe et de ceux en *aindre* : *atteignant*, *craignant*, nous *atteignons*, que je *craigne*,

glais passé dans la langue française pour désigner les amateurs d'exercices physiques tels que la chasse, le canotage, la gymnastique, etc., exercices désignés sous le nom de *sports* (au singulier *sport*).—*vient* : remarque sur les irrégularités des verbes en *enir* en faisant conjuguer plusieurs temps : je *vins*, je *viendrai*, que je *vienne*, que nous *venions*, etc.—*de Hudson* : on dit généralement *d'Hudson*, baie d'Hudson, mer d'Hudson.

ANALYSE

Aujourd'hui, il n'y a plus moyen d'avoir l'air de venir de la mer de Hudson quand on ne vient que du lac Saint-Joseph.

Deux propositions :

PRINCIPALE.—*aujourd'hui il n'y a plus moyen d'avoir l'air de venir de la mer de Hudson.*

COMPLÉTIVE CIRCONSTANTIELLE du verbe de la principale.— *quand on ne vient que du lac Saint-Joseph.*

Pour analyser, il faut d'abord faire disparaître l'impersonnel de la principale : *aujourd'hui, on ne peut plus avoir l'air.*

SUJET : *on*

VERBE : *peut* modifié inégalement par *ne plus*

COMPL. DIRECT : *avoir* (quoi ?) *l'air de venir*; (d'où) —*de la mer de Hudson.*

COMPL. CIRCONSTANTIEL : *aujourd'hui.*

quand, conjonction qui rattache la complétive à *peut.*

ne que (seulement) : loc. adv. modifie *vient*

lac : compl. indir. de *vient.*

L'analyse de chaque mot n'offre ensuite aucune difficulté.

RECITATION

L'HIVER

L'hiver ! ... voici l'hiver ! Il plane sur nos têtes
 Comme le cygne blanc sur les flots.
 L'hiver, sous notre ciel, c'est la saison des fêtes ;
 C'est le signal des longs sanglots ;
 C'est l'époque enivrante où plaisirs et lumières
 Inondent les salons dorés ;
 C'est l'heure redoutable où les froides chaumières
 Abrisent des malheurs sacrés !
 Sur les flancs des coteaux, au milieu des prairies,
 La neige étincelle au soleil ;
 On dirait jusqu'au loin d'immenses draperies
 Aux fils d'argent et de vermeil.
 Et des troupes d'enfants, sur leurs rapides trains,
 Glissent en riant aux éclats...
 Enfants que je chéris, vers la saison des peines
 Vous glissez bien plus vite, hélas !

L. P. LEMAY.

COMPOSITION

Sujet: UN PÈLERINAGE À NOTRE-DAME DES VICTOIRES, QUÉBEC

Un mot sur cette église.

Dévotion des Québecquois envers N.-D. des Victoires.

DEVELOPPEMENT

L'église Notre-Dame-des-Victoires n'est pas bien belle, ni intérieurement (son style est peu élégant) ni extérieurement; mais c'est une des églises les plus aimées de Québec. Sur la façade, on lit: 1688... Le sanctuaire rappelle un passé qui est bien cher aux Canadiens français. Sur le maître-autel on voit des ex-voto portant les dates célèbres de 1690 et 1711. La première rappelle la tentative de Phipps pour s'emparer de Québec et la seconde le désastre de la flotte de Walker dans le Golfe Saint-Laurent. On se sent dans un milieu de foi vive et sincère, aussi suis-je toujours très contente d'aller à Notre-Dame des Victoires. Cette semaine nous y sommes tous allés (les élèves de la 1^{ère} classe) pour remercier la bonne Sainte-Vierge d'avoir guéri une de nos compagnes malade, et mes prières sont montées bien ferventes vers notre bonne Mère qui semblait me sourire et se réjouir, avec nous, de notre bonheur.

Il y a, dans notre province, d'autres lieux de pèlerinage; mais celui-ci est doux au cœur des Québecquois et je crois qu'il y a peu d'endroits où l'on prie avec autant de ferveur que dans cette modeste église.

MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

209. Combien font 73 noix moins 68 noix?—*Réponse.*—3 et 10, 13, moins 8, 5 noix.

210. Combien font 82 plumes moins 75 plumes? *Réponse.*—2 et 10, 12, moins 5, 7 plumes.

211. Combien font 93 crayons moins 87 crayons? *Réponse.*—3 et 10, 13, moins 7, 6 crayons.

212. Combien font 65 pommes moins 58 pommes? *Réponse.*—5 et 10, 15, moins 8, 7 pommes.

213. Donnez les résultats des soustractions suivantes:

89 — 81? 76 — 72? 65 — 61? 49 — 43? 37 — 34? 27 — 19? 36 — 27?

42 — 33? 55 — 48? 64 — 57? 92 — 85? 86 — 78? 73 — 67? 62 — 54?

54 — 49? 28 — 19? 35 — 28? 47 — 39? 52 — 46? 64 — 55? 84 — 46?

214. Il reste 18 parapluies à un marchand qui en avait 25; combien a-t-il vendu de parapluies?

215. Vous achetez \$95. une montre que le bijoutier avait payée \$88: quel est le bénéfice de ce bijoutier?

216. Un boulanger a cuit 85 pains. Il en livre 78 à ses clients: combien en a-t-il pour les étrangers?

217. J'ai payé 42 cts pour un dictionnaire et 33 pour une grammaire: quelle différence y a-t-il entre le prix de ces deux livres?

218. Une fermière porte au marché 96 œufs; elle en vend 87: combien d'œufs rapportera-t-elle?

219. L'aîné des enfants d'une famille gagne \$35. par mois; combien reçoit-il de plus que son frère cadet qui ne gagne que \$28 ?

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

64. Pour ensemer une terre de 120 arpents de longueur, sur 47 de largeur, on a employé 19 livres de graine de trèfle. Quelle quantité en faut-il à l'arpent ?

Solution.— $47 \times 120 = 5640$ verges carrées, la surface du champ en verges. Dans un arpent carré il y a 3600 verges carrées. $5640 \div 3600 = 1 \frac{17}{30}$ arpents ou $47/30$ d'arpents, surface du champ en arpents.

$47/30$ prennent 19 livres; $1/30$ prend $19/47$ de livre; $30/30$ prennent $19/47 \times 30 = 570/47$ de livre = $12 \frac{6}{47}$ livres de graine de trèfle par arpent.

65. On échange $75 \frac{1}{2}$ verges de velours à \$3.20 la verge contre du drap qui coûte \$2.61 la verge. Combien aura-t-on de verges de drap ?

Solution.— $\$3.20 \times 75 \frac{1}{2} = \$3.20 \times 75.5 = \$241.60$;

$\$241.60 \div \$2.61 = 92 \frac{148}{261}$ verges de drap.

66. Une livre de farine donne $1 \frac{6}{25}$ livre de pain, combien de livres de pain donneront 196 livres de farine ?

Solution.— $1 \frac{6}{25} \times 196 = 31/25 \times 196 = 243 \frac{1}{25}$ livres.

67. En revendant du café à raison de \$0.50 pour $1 \frac{1}{10}$ livre, un marchand a fait un bénéfice de \$11.75 sur une balle qui lui coûtait \$103.27. Combien cette balle contenait-elle de café ?

Solution.—Toute la quantité a été vendue $\$103.27 + \$11.75 = \$115.02$ à $1 \frac{1}{10}$ livre ou $11/10 = \$0.50$; $1/10$ de livre = $\$0.50/11$; $10/10 = \$0.50/11 \times 10 = \$0.45 \frac{5}{11}$. Il y avait autant de livres dans la balle qu'il y a de fois $\$0.45 \frac{5}{11}$ en \$115.02. $\$115.02 \div \$0.45 \frac{5}{11} = 115.02 \div \frac{5}{11} = 115.02 \times \frac{11}{5} = 1265.22 \div 5 = 253.044$ livres.

68. J'avais acheté $45 \frac{2}{3}$ verges de toile, j'en ai vendu $12 \frac{1}{4}$ verges, puis $8 \frac{1}{3}$. Combien m'en reste-t-il encore de verges ?

$45 \frac{2}{3} - (12 \frac{1}{4} + 8 \frac{1}{3}) = 45 \frac{8}{12} - (12 \frac{3}{12} + 8 \frac{4}{12}) = 45 \frac{8}{12} - 20 \frac{7}{12} = 25 \frac{1}{12}$.

69. Une personne a marché avec une vitesse constante pendant $3 \frac{1}{2}$ heures; puis elle a pris une voiture qui lui fait parcourir, par heure, $2 \frac{7}{10}$ milles de plus qu'elle n'en faisait à pied. Son voyage en voiture dure $3 \frac{1}{3}$ heures, et la distance totale qu'elle a parcourue, tant à pied qu'en voiture, est de $29 \frac{1}{2}$ milles. Combien faisait-elle de chemin en 1 heure quand elle était à pied ?

Solution.— $2 \frac{7}{10} \times 3 \frac{1}{3} = 9$ milles, distance qu'elle a parcourue de plus que si elle n'avait voyagé qu'à pied.

$29 \frac{1}{2} - 9 = 20 \frac{1}{2}$ milles, la distance qu'elle aurait parcourue si elle n'avait voyagé qu'à pied pendant tout le temps. Elle aurait mis $3 \frac{1}{2}$ h. + $3 \frac{1}{3}$ heures = $6 \frac{5}{6}$ heures à parcourir $20 \frac{1}{2}$ milles; dans une heure elle a parcouru $20 \frac{1}{2} \div 6 \frac{5}{6} = 3$ milles.

70 Quatre ouvrières achètent en commun une machine à coudre de \$48 ; deux d'entre elles en payent les $\frac{2}{3}$, mais la seconde donne \$8 de plus que la première ; les deux autres payent le reste, mais la quatrième donne \$4 de moins que la troisième. A la fin de l'année, la machine à coudre leur a procuré un bénéfice commun de \$36. Combien chaque ouvrière doit-elle prendre sur cette somme ?

Solution.— $\frac{2}{3}$ de \$48 = \$32 ; ce que les deux premières payent. La seconde donne \$8 de plus que la première ;

\$32 — 8 = 24 ; $24 \div 2 = \$12$, ce que la première donne ;

8 + 12 = \$20, ce que la seconde donne ;

\$48 — \$32 = \$16, ce que la troisième et la quatrième donnent ;

La troisième donne \$4 de plus que la quatrième ;

\$16 — \$4 = \$12. $\$12 \div 2 = \6 , ce que la quatrième donne ;

\$4 + \$6 = 10, ce que la troisième donne.

La première donne \$12, la deuxième \$20, la troisième \$10, et la quatrième \$6.

Ainsi la première paie les $\frac{12}{48}$ ou le $\frac{1}{4}$ du prix total ; elle a donc droit à $\frac{1}{4}$ du bénéfice total, de \$36 = \$9.

La deuxième paie les $\frac{20}{48}$ ou les $\frac{5}{12}$ du prix total ; elle a donc droit aux $\frac{5}{12}$ de \$36 = \$15.

La troisième paie les $\frac{10}{48}$ ou les $\frac{5}{24}$ du prix total ; elle a donc droit aux $\frac{5}{24}$ de \$36 = \$7.50.

La quatrième paie les $\frac{6}{48}$ ou le $\frac{1}{8}$ du prix total ; elle a donc droit à $\frac{1}{8}$ de \$36 = \$4.50.

71. Deux fontaines coulant dans un bassin le rempliraient : la première en 5 heures, la deuxième en 9 heures. On laisse couler la première pendant $1\frac{2}{3}$ hr, puis la deuxième pendant $\frac{5}{6}$ d'heure, et enfin les deux ensemble. Combien de temps leur faudra-t-il pour achever de remplir le bassin ?

Solution.—La première, dans 1 heure, remplit $\frac{1}{5}$ du bassin ; dans $1\frac{2}{3}$ heure, elle remplit $\frac{1}{5} \times 1\frac{2}{3} = \frac{1}{3}$ du bassin.

La deuxième, dans une heure, remplit $\frac{1}{9}$ du bassin ; dans $\frac{5}{6}$ elle remplit $\frac{1}{9} \times \frac{5}{6} = \frac{5}{54}$ du bassin

Lorsque les deux commencent à couler ensemble, il y a $\frac{1}{3} + \frac{5}{54} = \frac{23}{54}$ du bassin remplis ; il reste à remplir $\frac{54}{54} - \frac{23}{54} = \frac{31}{54}$.

$\frac{1}{5} + \frac{1}{9} = \frac{14}{45}$, la partie remplie, dans une heure, par les deux fontaines coulant ensemble.

$\frac{14}{45}$ prennent 1 heure ;

$\frac{1}{45}$ prend $\frac{1}{14}$ d'heure ;

$\frac{45}{45}$ prennent $\frac{45}{14}$ d'heure ;

$\frac{1}{54}$ prend $(\frac{45}{14}) \div 54$;

$\frac{31}{54}$ prennent $\frac{45}{14} \times \frac{31}{54} =$ (en simplifiant à) $\frac{155}{84} = 1\frac{71}{84}$.

72. Dites la longueur d'une pièce d'étoffe, sachant qu'après en avoir vendu le tiers, puis $15\frac{3}{4}$ verges il en reste $12\frac{5}{6}$ verges.

Solution.—Le tiers de la pièce + $15\frac{3}{4}$ verges + $12\frac{5}{6}$ verges = la pièce entière.

$$15 \frac{3}{4} + 12 \frac{5}{6} = 28 \frac{7}{12} \text{ verges.}$$

$$\frac{3}{3} \text{ de la pièce} = \frac{1}{3} \text{ de la pièce} + 28 \frac{7}{12} \text{ verges.}$$

$$\text{Donc } \frac{3}{3} - \frac{1}{3} = \frac{2}{3} \text{ de la pièce} = 28 \frac{7}{12} \text{ ou } \frac{343}{12} \text{ verges.}$$

$$\frac{1}{3} \text{ de la pièce} = \frac{343}{12} \div 2$$

$$\frac{3}{3} \text{ de la pièce} = \frac{343}{12} \times \frac{3}{2} = \frac{343}{8} = 42 \frac{7}{8} \text{ verges.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE' ETC.

31. Un cultivateur achète deux champs dans les mêmes conditions : l'un a une surface de 3428 verges; l'autre a la forme d'un carré de 80 verges de côté. Le second lui coûte \$120 de plus que le premier. Quel est le prix d'achat : 1. de l'arpent, 2. de chaque champ ?

Solution.— $80 \times 80 = 6400$ verges carrées, la surface du deuxième champ $6400 - 3428 = 2972$ verges carrées, la différence en surface des deux champs.

$2972 = \$120$; 1 verge = $120/2972$; un arpent ou 3600 verges = $120/2972$ ou $30/743 \times 3600 = 108000/743 = \145.36 , prix d'un arpent. 1 verge = $30/743$; 3428 verges = $30/743 \times 3428 = \$138.41$ prix du premier champ.

$$\frac{30}{743} \times 6400 = \$258.41, \text{ prix du deuxième champ.}$$

32. Un épicier achète 100 livres de café à \$0.33 la livre; 80 livres à \$0.25 la livre; 60 livres à \$0.28. Il mélange le tout. Combien doit-il vendre la livre du mélange pour gagner \$26.20 ?

Solution.—

$$100 \times \$0.33 = \$33.00$$

$$80 \times \$0.25 = 20.00$$

$$60 \times \$0.28 = 16.80$$

$$\hline 240 \text{ livres} \quad \quad \quad \$69.80$$

Les 240 livres ont coûté \$69.80 et doivent être vendues pour $\$69.80 + \$26.20 = \$96$.

$$\$96 \div 240 = \$0.40, \text{ le prix de vente d'une livre.}$$

33. Avec 66 livres de chiffons on fait 48 livres de papier. Quelle quantité de chiffons a-t-il fallu pour obtenir 40 rames de papier pesant chacune 8.4 livres ?

$$\text{Solution.}—8.4 \times 40 = 336 \text{ livres.}$$

Disposition des données

Si 66 livres de chiffons donnent 48 livres de papier

? livres de chiffons donnent 336 livres de papier

Raisonnement

48 livres de papier = 66 livres de chiffons.

1 livre de papier = $66/48 = 11/8$ livres de chiffons.

et 336 livres de papier = $11/8 \times 336 = 462$ livres de chiffons. *Rép.*

34 Huit verges de drap valent 5 verges de mérinos; 32 verges de mé-

rinos valent 88 verges de toile; 7 verges de cette toile valent 11 verges de doublure; combien faut-il de verges de doublure pour valoir autant que 50 verges de drap ?

Solution.—

		<i>Disposition des données</i>	
Drap	Mérimos	Toile	Doublure
50 verges	5 verges	88 verges	11 verges
8 verges	32 verges	7 verges	? verges

$$\frac{11 \times 88 \times 5 \times 50}{7 \times 32 \times 8} \text{ en simplifiant } = \frac{15125}{112} = 135 \frac{5}{112}$$

Raisonnement.—Si 7 verges de toile = 11 verges de doublure, 1 verge de toile = 7 fois moins, et 88 verges de toile 88 fois plus. On a maintenant la valeur en doublure de 88 verges de toile ou de 32 verges de mérimos.

1 verge de mérimos = 32 fois moins et 5 verges de mérimos, 5 fois plus.

On a maintenant la valeur en doublure de 5 verges de mérimos, ou ce qui est la même chose, de 8 verges de drap. 1 verge de drap = 8 fois moins, et 50 verges de drap cinquante fois plus. On a maintenant la valeur en doublure de 50 verges de drap, ou ce qu'il fallait trouver.

35. Une personne dispose d'un certain capital qu'elle place à 4 $\frac{1}{2}$ pour cent. Elle le retire au bout de trois ans et 8 mois, et avec le capital et les intérêts réunis, elle achète une propriété de 22 $\frac{5}{12}$ arpents, à raison de \$0.064 la verge carrée. De quel capital disposait cette personne ?

Solution.—Dans un arpent il y a 3600 verges carrées. $22 \frac{5}{12} \times 3600 = 80700$ verges, surface de la propriété en verges carrées.

$\$0.064 \times 80700 = \5164.80 , valeur de la propriété

L'intérêt de \$1 placée à 4 $\frac{1}{2}$ % pendant 3 ans et 8 mois = $\$0.045 \times 3 \frac{2}{3} = \0.165 .

\$1 avec les intérêts de \$1 à 4 $\frac{1}{2}$ % pendant 3 ans et 8 mois = $\$1 + 0.165 = \1.165 .

Il y avait autant de fois \$1 dans le capital que cette personne avait prêté qu'il y a de fois \$1.165 dans \$5164.80.

$\$5164.80 \div \$1.165 = \$4433.31$. *Rép.*

36. Deux associés ont fondé une maison de commerce. Le premier a apporté \$11200, et le deuxième \$15000. Six mois après ils s'adjoignent un troisième associé, qui a apporté \$25000. Au bout de l'année, les trois associés ont à se partager un bénéfice net de \$3150 sur lequel le premier des associés, qui a géré l'entreprise, doit prélever 15 %. Combien revient-il à chacun ?

Solution.—

\$11200 pendant 1 année = \$11200
 15000 pendant une année = 15000
 25000 pendant $\frac{1}{2}$ année = 12500

38700

Le premier associé a droit de prendre 15 % du gain avant le partage entre les trois associés.

$$15 \% \text{ de } \$3150 = \$3150 \times 15 = \$472.50$$

$\$3150 - \$472.50 = \$2677.50$, ce qui reste à partager entre les trois associés.

Le 1er a droit à $11200/38700$ ou $112/387$ de $\$2677.50 = \774.88 .
 $\$472.50 + 774.88 = \1247.38 , ce que le premier reçoit en tout.

Le 2e a droit à $150/387$ ou $50/129$ de $\$2677.50 = \1037.79 .

Le 3e a droit à $125/387$ de $\$2677.50 = \864.83 .

PROBLEMES AGRICOLES

14. Un cheval mange par jour 7 livres de foin et 10 pintes d'avoine ; la botte de foin pèse 15 livres. Quelle sera la dépense pour 300 jours en produit et en argent, sachant que 100 bottes de foin se vendent \$9.80 et l'avoine \$0.65 le minot ?

Solution.—7 livres de foin \times 300 = 2100 livres de foin ; $2100 \div 15 = 140$ bottes de foin. $(\$9.80 \times 140) \div 100 = \13.72 pour le foin.

10 pintes d'avoine \times 300 = 3000 pintes d'avoine.

$3000 \div 32 = 93 \frac{3}{4}$ minots d'avoine. $\$0.65 \times 93 \frac{3}{4} = 60.93 \frac{3}{4}$.
 $\$13.72 + \$60.93 \frac{3}{4} = \$74.65 \frac{3}{4}$.

15. La valeur nutritive de 100 livres de foin est la même que celle de 250 livres de tubercules. On demande la quantité de foin qu'une vache pesant 1000 livres mangera par repas et par jour, si elle fait trois repas égaux, et si, à chacun d'eux, on lui donne 10 livres de tubercules. On sait d'ailleurs qu'une vache au régime ordinaire mange en foin, par jour, 3 % de son poids.

Solution.—250 livres de tubercules = 100 livres de foin.

1 livre de tubercules = $100/250 = 2/5$ livre de foin.

10 livres de tubercules = $2/5 \times 10 = 4$ livres de foin.

Une vache de 1000 livres mange $1000 \times .03 = 30$ livres de foin par jour. Dans ce cas 4 livres de foin sont remplacées par 10 livres de tubercules. La vache mange $30 - 4 = 26$ livres de foin par jour. $26 \div 3 = 8 \frac{2}{3}$ livres par repas.

16. On admet que 100 livres de foin nourrissent le bétail autant que 315 livres de pommes de terre. En supposant que 7 minots de pommes de terre, pesant 60 livres le minot, coûtent \$2.80 et les 100 bottes de foin \$8, y a-t-il avantage à acheter du foin ?

Solution.—1 botte ou 15 livres de foin = $\$8 \div 100 = \0.08 .

15 livres de foin = .08

100 livres de foin = $(.08 \times 100) \div 15 = \$0.53 \frac{1}{3}$.

$60 \times 7 = 420$ livres de pommes de terre = \$2.80

315 livres de pommes de terre = $(\$2.80 \times 315) \div 420 =$

\$2.10. Ainsi les 100 livres de foin = $\$0.53 \frac{1}{3}$

Et l'équivalent en pommes de terre 315 livres = \$2.10

Il y a avantage à acheter du foin.

17. Un mouton gras peut donner en viande 56 % de son poids et 8 % en suif ; on peut estimer la viande à \$0.12 la livre et le suif à \$0.07. Dans ces conditions combien a-t-on dû tirer d'un mouton qui a fourni 70 livres de viande après l'abattage ?

Solution.—56 % du poids du mouton = 70 livres ;

le mouton pesait $70 \div .56 = 125$ livres.

$125 \times .08 = 10$ livres de suif.

$\$0.12 \times 70 = \8.40 ; $\$0.07 \times 10 = \0.70 .

$\$8.40 + \$0.70 = \$9.10$.

J. AHERN.

ALGÈBRE

49. Trois associés ont un fonds de \$18000, à l'aide duquel ils ont gagné \$3564 à répartir entre eux proportionnellement à leurs mises. Le premier reçoit ainsi les $\frac{5}{12}$ de ce bénéfice, et le deuxième une part égale à trois fois et demie celle du troisième. On demande de calculer la mise et le bénéfice de chacun des trois associés.

50. Le périmètre d'une chambre est de 84 pieds et la surface de 432 pieds ; quelles en sont la longueur et la largeur ?

SOLUTIONS :

Soit $12x$ le capital total ;

Alors $5x$ le capital de A.

Les $7x$ qui restent doivent être partagés entre B et C dans le rapport de 1 et $3 \frac{1}{2}$ ou de 2 et 7 ; cela veut dire que sur 9 parties, B a droit à 2 parties ou aux $\frac{2}{9}$ de ce qui reste, c'est-à-dire de $7x$ ce qui = $14x/9$;

C a droit à 7 parties sur 9, — $\frac{7}{9}$ de ce qui reste, $\frac{7}{9}$ de $7x = 49x/9$

$$5x + 14x/9 + 49x/9 = 18000$$

Multipliant par 9 on a : $45x + 14x + 49x = 162000$

$$108x = 162000$$

$$x = 162000/108$$

$$5x = (162000/108) \times 5 = \$7500, \text{ part de A.}$$

$$14x/9 = 162000/108 \times 14/9 = \$2333 \frac{1}{3}, \text{ part de B.}$$

$$49x/9 = 162000/108 \times 49/9 = \$8166 \frac{2}{3}, \text{ part de C.}$$

Solution pour trouver la part de bénéfice de chaque associé :

$$5x + 14x/9 + 49x/9 = \$3564$$

Multipliant par 9 on a : $45x + 14x + 49x = \$32076$

$$108x = \$32076$$

$$x = 32076/108$$

$$5x = (32076/108) \times 5 = \$1485, \text{ bénéf. de A.}$$

$$14x/9 = 32076/108 \times 14/9 = \$462, \text{ bénéf. de B.}$$

$$49x/9 = 32076/108 \times 49/9 = \$1617, \text{ bénéf. de C.}$$

50. Ce problème est une équation du second degré.

$84 \div 2 = 42$, la longueur + la largeur

Soit x la longueur.

$(42 - x)$ la largeur

Alors $(42 - x)x = 42x - x^2$, la surface du plancher de la chambre.

$$42x - x^2 = 432$$

Multipliant par -1 on a : $-42x + x^2 = -432$

Changeant l'ordre on a : $x^2 - 42x = -432$

Complétant le carré on a : $x^2 - 42x + (21)^2 = -432 + 441 = 9$

Extrayant la racine on a : $x - 21 = +3$
 $x = 3 + 21 = 24$
 ou $x = -3 + 21 = 18$

D'où la largeur = $42 - 24 = 18$ ou $42 - 18 = 24$

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

NOTE.— En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites ou faites faire, à chaque problème, la figure sur le tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

PARTIES PRINCIPALES DE LA SURFACE DE LA SPHERE.—Les parties principales de la surface de la sphère sont: la *zone*, la *calotte* et le *fuseau sphérique*.

La *zone* est une partie de la surface de la sphère comprise entre deux plans parallèles.

Lorsqu'un des plans parallèles devient *tangent*, la zone prend le nom de *calotte*.

Ex.—Les zones glaciales sont des *calottes*. La zone torride et les zones tempérées sont simplement des *zones*.

La surface de la zone et de la calotte sphérique égale le diamètre de la sphère $\times 3.1416 \times$ par la hauteur de la zone.

7.—Quelle est la surface d'une zone sphérique ayant 3 pouces de hauteur si le diamètre de la sphère est de 27 pouces ?

Solution : $27 \times 3.1416 \times 3 = 254.4696$ pouces carrés.

Le fuseau sphérique.—On appelle *fuseau* la partie de la surface de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles qui se terminent à un diamètre commun.

Sur un globe, la surface comprise entre deux demi-cercles dont les extrémités sont aux pôles, est un fuseau. La largeur de cette surface est maximum à l'équateur; elle est nulle aux pôles. Lorsqu'on veut couvrir une boule avec du cuir, du drap, etc., le tissu doit être taillé en plusieurs fuseaux, 3, 4, 5, 6, 7 ou 8, fuseaux; plus il y aura de fuseaux, plus la matière enveloppante s'ajustera exactement à la boule.

La surface du fuseau = (le carré du diamètre $\times 3.1416 \times$ les degrés du fuseau) $\div 360$.

Par degrés du fuseau, on entend le nombre de degrés contenus dans l'arc qui mesure la plus grande largeur du fuseau.

La raison de la règle n'est pas difficile à trouver. Le fuseau est une fraction de la surface de la sphère. Un fuseau de 1 degré aurait une surface de $1/360$ de la surface de la sphère, — de 2 degrés, une surface de $2/360$, etc.

La surface de la sphère se trouve en multipliant le carré du diamètre par 3.1416; — la surface du fuseau se trouve en multipliant la surface de la sphère par la fraction qui indique quelle partie il faut prendre de la surface entière pour avoir la surface du fuseau. En d'autres termes, on multiplie la surface de la sphère par une fraction dont le numérateur est représenté par le nombre de degrés dans l'arc du fuseau et le dénominateur par 360.

8. Un ballon sphérique de 24 verges de diamètre en taffetas, est formé de 8 fuseaux; quelle est la surface de chaque fuseau ?

Solution.—Le nombre de degrés dans l'arc formant la plus grande largeur de chaque fuseau, égale le $1/8$ de $360^\circ = 45^\circ$; il faut donc multiplier la surface entière de la sphère par $45/360$ ou $1/8$.

$24^2 \times 3.1416 \times 1/8 = 226.1952$. Rép.

9. Quelle est la surface d'un fuseau de 30° si le diamètre de la sphère est de 10 pouces ?

$10^2 \times 3.1416 \times 30/360$ ou $1/12 = 26.18$ pouces. Rep.

PROBLEMES DE RECAPITULATION

1. Une boîte cubique de 10 pouces d'arête contient combien de pintes ? (Dans un gallon, il y a 277.274 pouces cubes; dans une pinte il y a $277.274 \div 4 = 69.3185$ pouces cubes.)

Solution: $10^3 = 1000$ pouces cubes, le volume du cube.

$1000 \div 69.3185 = 14.426$ pintes.

2. Une boîte en forme de cylindre, de 10 pouces de hauteur et 10 pouces de diamètre contient combien de pintes?

Solution: $10^2 \times .7854 = 78.54$ pouces carrés, surface de la base; $78.54 \times 10 = 785.4$ pouces cubes, volume du cylindre.

$785.4 \div 69.3185 = 11.33$ +, pintes.

3. Un cône creux de 10 pouces de diamètre et 10 pouces de hauteur contient combien de pintes?

Solution:— $10^2 \times 7854 = 78.54$ pouces carrés, surface de la base. (78.54×10) $\div 3 = 261.8$ pouces cubes, volume du cône. $261.8 \div 69.3185 = 3.776$ pintes.

4. Une sphère creuse de 10 pouces de diamètre contient combien de pintes?

Solution:— $10^3 \times 5236 = 523.6$ pouces cubes, volume de la sphère.

$523.6 \div 69.3185 = 7.55$ pintes.

ENGLISH DICTATION AND COMPOSITION

GETTING BACK A STOLEN HORSE

A farmer near Bristol had lost a horse and had given up all hope of getting it back. But about nine months after it was stolen from him, he was walking along a street in Bristol when he saw a fellow riding a horse that he was sure was his own that was missing. He went up to it, seized the bridle, and told the man to get off, «For», said he, «the horse is mine, and I will prove it now. Let him go, and I'll wager he'll find his way back to my stables.» The people who were looking on said that was quite fair, and the horse was let go. Sure enough, when they reached the stables, there was the horse in his old place. The thief was afterwards brought to trial and found guilty.

OUTLINE.—1. A farmer had lost his horse.

2. He sees his horse again in a street in Bristol.

3. He seizes the bridle and tells the man to get off.

4. His challenge.

5. The bystanders support him.

6. The horse returns to his old stable.

7. The thief is brought to trial.

Poids des diverses graminées, légumes, etc.

Orge : 48 livres. Fèves : 60 livres. Blue grass : 14 livres. Sarrasin : 48 livres. Trèfle : 60 livres. Chanvre : 44 livres. Lin : 56 livres. Hungarian : 48 livres. Pois : 60 livres. Avoine : 34 livres. Seigle : 56 livres. Blé d'Inde : 56 livres. Millet : 48 livres. Blé : 60 livres. Lentille : 60 livres. Mil : 48 livres. Oignons : 54 livres. Pommes : 60 livres.

O.-E. DALAIRE.

Documents importants

PRIMES AUX INSTITUTRICES ET AUX MUNICIPALITÉS

Nous venons de recevoir (20 décembre) trop tard pour être insérés dans la présente livraison, les Arrêtés ministériels créant 1° des Primes pour les institutrices qui ont quinze ans (et plus) de service dans l'enseignement primaire, 2° des Primes aux cinq municipalités scolaires rurales de chaque district d'inspection faisant le plus d'efforts pour appliquer avec zèle et intelligence la loi d'Éducation de la province. Ces documents importants, qui sont accompagnés d'une lettre de M. le Surintendant de l'Instruction publique, paraîtront en tête de la livraison de février.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Réflexions faites le 1^{er} de l'an

Vous souvient-il des jours de votre enfance,
Objet constant de regrets superflus,
Si chers, si purs, si doux quand on y pense,
Si beaux enfin quand nous n'y sommes plus ?
Car le bonheur dans l'humaine carrière
Marche toujours ou devant ou derrière ;
La même loi toujours nous le défend ;
On le regrette, on l'attend, on le nomme !
Que dit l'enfant ? Oh ! quand serai-je un homme !
Que dit son père ? Oh ! quand j'étais enfant ! . . .

MADAME AMABLE TASTU.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Titus Station, Cantons de l'Est est maintenant pourvu d'une jolie école qui a été bénite le 5 décembre dernier par M. l'abbé Dufresne, curé de Windsor Mills.

Le 19 novembre dernier, Mgr Racicot a présidé à l'ouverture d'une maison des Révérendes Sœurs de Sainte-Croix, à Saint-Laurent.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec est allée bénir, le 19 décembre dernier, le premier couvent de la Rivière-à-Pierre, sur le chemin de fer du Québec et Lac Saint-Jean. Ce couvent de la Rivière-à-Pierre est destiné à donner l'instruction aux enfants des *missions* disséminées entre ce dernier endroit et le lac Edouard.

Le 5 décembre c'était grande fête au couvent des Sœurs Grises de Saint-François du Lac, comté d'Yamaska. C'était le trentième anniversaire du pensionnat que l'on fêtait. S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, et l'honorable M. Allard, ministre des Travaux publics, assistaient à cette fête de famille.

Nous lisons dans la *Patrie* du 11 décembre :

« Les élèves-instituteurs de l'école normale Jacques-Cartier, ont donné, samedi après-midi, une première exhibition d'exercices gymnastiques, à la salle des manœuvres militaires, rue Craig.

L'inspection a été faite par le lieutenant-colonel Buchan, commandant des forces de la province de Québec. »

CORRESPONDANCES

Mlle E. H., *Hébertville* :—Les histoires de France et d'Angleterre sont exigées pour le brevet d'école Intermédiaire (modèle).

UNE INSTITUTEURICE, *Weedon* :—Pendant plusieurs années *L'Enseignement Primaire* a publié des leçons de Tenue des Livres. L'année dernière M. O.-E. Dalairé nous a communiqué plusieurs leçons sur la comptabilité agricole. Le traité de *Comptabilité agricole et domestique* étant distribué gratuitement aux institutrices qui en font la demande à M. O.-E. Dalairé, ministre de l'Agriculture, Québec, nous ne traitons pas cette matière cette année, ménageant ainsi un espace précieux pour d'autres matières moins à la portée du personnel enseignant.

FR EDMOND :—Le mot *abbé* remplace aujourd'hui le titre *révérend* donné naguère à nos pasteurs. Cependant plusieurs disent encore *révérend*, bien que ce titre appartienne plutôt aux Anglais qui le donnent aux ministres de leurs différents cultes.

MILLE NOËMI F., *Sainte-Hélène de B.* :—Il me paraît peu désirable que toutes les institutrices d'une paroisse s'entendent « pour enseigner la même quantité de chapitres ou de pages » dans un temps donné. Les élèves, dans ce cas, ne seraient plus que des machines à répéter et nom des intelligences que l'on développe méthodiquement. Que chaque institutrice suive le mieux possible *chaque année* du nouveau Programme d'études en répartissant aussi judicieusement que possible les branches indiquées pour l'année scolaire.

REVUE MENSUELLE

On prête au Pape l'intention de reprendre le Concile du Vatican, interrompu par la guerre franco-prussienne en 1870.

La séparation de l'Église et de l'État est effectuée, en France. Le gouvernement de ce pays traite les catholiques avec une injustice évidente. Sa Sainteté Pie X doit bientôt donner une direction aux catholiques français.

La Russie est toujours aux prises avec la Révolution.

Le roi Alphonse XIII d'Espagne doit bientôt épouser la princesse de Battenberg, petite-fille d'Édouard VII, roi d'Angleterre. La princesse est protestante, mais avant de devenir reine d'Espagne elle devra se faire catholique.

Un grand congrès de colonisation a eu lieu à Saint-Jérôme à la fin de novembre dernier. Des résolutions importantes y ont été adoptées. Ces résolutions ont trait aux *Réserves*, aux *Chemins* de colonisation, aux *Écoles* dans les colonies neuves, à la liberté du colon sur son lot, aux droits du marchand de bois.

Les incidents Mage, à Montréal, et Sarah Bernhardt, à Québec, ont révélé que notre jeunesse catholique a le cœur à la bonne place. Les étudiants auraient peut-être dû protester avec moins d'éclat, mais le sentiment auquel ils ont obéi est un sentiment de fierté nationale et religieuse : que les agents de l'impiété française en prennent leur parti.

Mgr Bernard, vicaire capitulaire du diocèse de Saint-Hyacinthe, vient d'être appelé par Sa Sainteté Pie X à succéder à feu Mgr Decelles. Nous offrons nos respectueuses félicitations au nouvel élu.

Extrait d'une lettre circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse :

« Le Saint-Père veut qu'on établisse dans les diverses paroisses une association composée de laïques, et connue sous le nom de Congrégation de la Doctrine chrétienne. Les instituteurs, les institutrices et les personnes de bonne volonté, capables d'enseigner le catéchisme aux enfants que la maladie ou les infirmités empêchent de fréquenter l'école, pourront faire partie de cette Congrégation. Quelle belle œuvre offerte au zèle d'un grand nombre de jeunes filles formées dans nos couvents, et qui ne demandent qu'à utiliser pour le bien des âmes leurs connaissances et leurs loisirs ! Un diplôme établissant cette Congrégation, enrichie d'un grand nombre d'indulgences, vous sera expédié dès que vous m'en ferez la demande. »

Le mauvais théâtre est établi en permanence à Montréal et il menace sérieusement le vieux Québec. A Montréal, la Juive Sarah Bernhardt a pu faire applaudir une des plus mauvaises pièces de Sardou : *La Sorcière*, où des tirades mensongères sont lancées contre l'Église au sujet de l'Inquisition. Les instituteurs et les institutrices trouveront dans le *Cours de Religion* du P. Schouffe, S. J. cette question de l'Inquisition (et bien d'autres toujours actuelles), traitée de main de maître.

Les Conservateurs de la province de Québec ont tenu une grande convention à Montréal, au mois dernier. Une déclaration de principe concernant l'Éducation y a été faite, la voici :

« II.—*Éducation.*—Cette convention déclare que : l'éducation et l'instruction des enfants appartiennent de droit naturel aux pères de famille et l'État ne doit rien négliger pour seconder leurs efforts, suppléer à l'insuffisance de leurs ressources, et favoriser la diffusion et le progrès de l'enseignement par tous les moyens à sa disposition. »

M. G.-E. Marquis, inspecteur d'écoles et collaborateur de notre revue, proteste avec raison dans le *Soleil* de Québec, contre la substitution de *Santa Claus* au lieu et place du cher Petit Jésus. M. Marquis fait une bonne œuvre en défendant « la douce et touchante légende qui a bercé nos rêves d'enfant. »

Une convention forestière canadienne aura lieu à Ottawa, sous la présidence de Sir Wilfrid Laurier, les 10, 11 et 12 janvier 1906.

Ne tournons pas le dos au passé

(Extrait des *Légendes Canadiennes* de M. l'abbé H. R. Casgrain, 1861)

Malheur à nous si nous tournons le dos à notre passé.

Notre aurore a été si pure ! Et, le présent n'est pas sans nuage.... Que sera notre avenir ?

Essayons donc de réunir en faisceaux les purs rayons de notre matin pour en illuminer les ans qui viennent.

Du reste, il ne faut pas se le dissimuler, les écrits modernes, même les plus dangereux, sont plus en circulation parmi nos populations canadiennes qu'on ne le pense bien souvent.

Où vont ces avalanches de livres de littérature française et autre qui pleuvent, chaque mois, dans plusieurs librairies de nos grandes villes ?

Puisqu'il nous est impossible d'arrêter le torrent, hâtons-nous, du moins, d'imprimer aux lettres canadiennes une saine impulsion, en exploitant surtout nos admirables traditions, et en les revêtant d'une forme virginale et attrayante.

Essayons de photographier notre littérature sur les admirables écrits des Louis Veuillot, des cardinal Wiseman, des Victor de la Prade, etc., etc., en leur donnant le coloris local.

Que chacun apporte sa pierre à l'édifice commun.

Voici notre grain de sable. Nous laissons à des plumes plus savantes et plus exercées, telles que celles de M. l'abbé Ferland, de M. Crémazie, etc., etc., de cueillir d'abondantes moissons dans les champs de l'histoire et de la poésie.

Qu'on nous permette seulement de glaner les épis qui tombent de leurs gerbes.

H.-R. CASGRAIN.

AUX PRIÈRES

Feu Madame Louis Archambault, mère de Mgr Alfred Archambault, évêque de Joliette.

La Révérende Sœur Marie Félicité, née Léocadie Lebœuf, de la communauté des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, Hochelaga, décédée à l'âge de 70 ans, après 47 ans de profession religieuse.

Références utiles

Nouvelles éditions.—1° *Pédagogie Pratique et Théorique*, traité de pédagogie à l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement, publié à la demande du Bureau central.

2° *Organisation Politique et Administrative du Canada*. A l'usage des Candidats au Brevet d'Enseignement.

En vente chez J. A. Langlais & Fils, libraires, Québec.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222, 226, rue Desfossés.
QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES, FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.
Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, des Frères du Sacré-Cœur, Robert, C S. V.

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de Bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnerez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.

The Standard of the World

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

Canadian Office and School Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.